

Des maisons et des incendies, XVIIe-XXIe siècle

Introduction

Le plus grand spécialiste des sinistres de la Vallée de Joux fut incontestablement Daniel Aubert du Brassus, auteur de nombreux ouvrages et toujours sur la brèche. Son listage, revu et corrigé, est plus que précieux. C'est la base même de toute étude sur ce phénomène sinistre des sinistres ! Le nombre de maisons disparues par le feu est proprement phénoménal.

A quoi cela tient-il. C'est simple. Les maisons, dont la base est de pierre, voient néanmoins toute une partie, charpente et compartiments intérieurs en bois. Cela certes ne suffit pas à faire un incendie. Mais comme les gens, même au vu de ces sinistres à répétitions, sont d'une imprudence folle, voilà vite un départ de feu. Braise que l'on charrie dans des bidons de bois, feu trop conséquent sous des cheminées de bois, fumaille au fond des granges. Et il faut naturellement rajouter les incendies criminels, plus nombreux qu'on ne le croit. Ainsi par une main folle disparut la moitié du village du Lieu. Il s'agit presque toujours de vengeance, tout au moins de forte rancœur.

Vieilles maisons de ma région, vous disparaissiez les unes après les autres. Maisons ou chalets, encore plus nombreux à connaître l'incendie par ces grandes cheminées de bois sous lesquelles on fait le feu pour la fabrication du fromage. En restera-t-il même une seule un jour, de ces vieilles bâtisses ? Pas certain. Au rythme où cela se passe, en rapport avec l'infini des temps, tout va disparaître.

On dira que c'est normal, que tout change, que tout se modifie, que tout finit en poussière. Peut-être. Mais dans un premier temps reconnaissons que la fin de ces vieilles maisons est triste. Il y avait ce fameux néveau sous lequel il faisait bon bûcher le bois l'hiver, à l'abri tout en voyant ce qui se passait à proximité. On vivait ainsi autant dehors que dedans, protégé des intempéries par le toit au-dessus de cette partie dégagée, prise à l'extrémité de la grange et de l'écurie.

Les Charbonnières, en août 2022 :

Rémy Rochat

Après chaque incendie, on publie...

783

Compte rendu par le Comité établi pour les incendies de Namour de
l'abbaye; commune de ce nom, Vallée de Laar de jongs

À la suite des désastres survenus dans le hameau, par l'incendie qui eut
du 13 au 16 Oct 1809 en condamnant une partie et réduisant au milieu de la vallée
rigoureuse de thierit deux familles à la plus affreuse détresse; Un Comité formé
par sept personnes choisies dans les trois hameaux de la commune fut
nommé par la Municipalité pour solliciter des secours en faveur des victimes
de l'incendie et les leur distribuer d'après leurs besoins.

Ce Comité en faisant par la voie des feuilles publiques connaître les existences
fit en même temps un appel à la bienfaisance publique; cet appel fut entendu
et compris; De presque toutes les communes du Canton ainsi que des cantons
de Genève et de Neuchâtel et de la commune française voisine de Rochegres
des secours en argent, linge, hardes et denrées furent adressés au Comité. Les
feuilles publiques ont dans le temps fait connaître les noms des donateurs qui
par leur entremise ont fait parvenir leurs dons au Comité. La liste annexée
au présent compte contient les noms des communes et des particuliers
qui ont adressé directement les leurs au Comité. Bien qu'il a terminé
ses opérations, il se fait un devoir de rendre compte à Messieurs les Députés
de l'emploi qu'il a fait des dons qui lui ont été confiés; mais auparavant il
croit nécessaire de donner quelques explications sur la marche qu'il a suivie
pour les répartir équitablement.

D'abord il a décidé après en avoir fait faire l'estimation par des experts
de distribuer immédiatement et parallèlement aux incendies tous les secours de denrées,
linge et vêtements. Il est et est resté dans le but de procurer à la population
cette saison rigoureuse de secours; il a dû se procurer des voitures pour transporter
les nombreux dons en grains et pommes de terre qu'un grand nombre de communes
de la plaine lui annonçaient ainsi que la disposition aussi que ceux que d'autres
communes avaient fait arriver à leurs frais et déposer dans les villages les plus
voisinés de la montagne.

Quant aux dons en argent le Comité a pensé qu'il convenait de les remettre
pour le moment aux incendies que ce qui leur était absolument nécessaire de redresser
avant de les leur distribuer au fur et mesure qu'ils rebâtiraient leurs maisons.

Quoique le Comité ait jugé qu'un grand nombre de personnes ne fut dans des circons-
tances de fortune à peu favorable pour pouvoir être mis en dehors de la distribution
des secours, il a cependant compris qu'il avait occasion de s'occuper avant tout et
d'une proportion plus grande ceux d'entre eux qui perdaient très peu de choses et
chargés d'une nombreuse famille de seraient sous par suite de leur misère dans l'impos-
sibilité de rebâtir; En conséquence et afin d'arriver à pouvoir les soulager d'après leurs
besoins plus ou moins grands, le Comité a pris tous les renseignements possibles pour connaître
leurs moyens de fortune ainsi que les pertes que chacun d'eux a éprouvées par l'incendie
et a en l'après cela devoir les diviser en dix classes recommençant par celle de
ceux qui se trouvent dans la position la plus favorable et finissant par celle de ceux
qui se trouvent dans la position la moins favorable.

Le Comité n'a pas eu, et cela pour des raisons qui seront facilement comprises
qui même la classe la plus pauvre fut être exclue en plein; il leur a donc
laissé supporter une perte mais très minime.

Le nombre des incendies de troupe d'une nombreuse famille dont la
maison et une partie de mobilier étaient affectés par une compagnie de Français

françaises; plusieurs donateurs ont témoigné au comité que leur intention était qu'il n'ait aucune part à leur don, D'autres par contre mais en plus petit nombre lui ont fait connaître qu'ils donnaient à tous les incendiés sans exception, le comité voulant obtempérer aux intentions des uns et des autres, après avoir pris connaissance des objets mobiliers de ce père de famille après en France s'est convaincu que plusieurs objets tels que meubles aratoires, grains, fourrages et provisions de bouche n'étaient point portés sur le papier d'assurance et qu'ainsi ils ne lui avaient point été payés lui a accordé la somme de 990 francs en argent et denrées.

Un don en argent de 158 francs de la Princesse d'Oldembourg a été remis au comité par Madame Rochat Duvosin de Ventes avec condition de l'employer à payer l'apprentissage d'une profession à deux enfants des deux familles les plus pauvres d'entre les incendiés, Le comité en traitant dans le vœu de la donatrice a décidé de le partager en deux portions égales qui serviront à payer en partie l'apprentissage de la première de deux filles dont l'une est fille d'Isaac Samuel Guignard et l'autre d'Enoch Berny.

Le comité aurait désiré que les incendiés eussent isolé leurs bâtiments les uns des autres, mais le peu de place qui se trouve dans l'état de Namur ne la leur a pas permis, tout ce qu'il a pu faire est d'exiger que leurs maisons qui auparavant n'étaient séparées que par des parois en planches eussent toutes des murs mitoyens jusqu'à hauteur de faite de toit, tous y ont consenti sans difficulté.

Le comité est heureux de pouvoir annoncer à plusieurs des donateurs que tous les incendiés à l'exception de trois, dont l'un Vieillard octogénaire et les deux autres qui ont actés des maisons, ont déjà reconstruit leurs habitations et peuvent s'y loger.

Il reste enfin au comité un devoir bien doux à remplir, c'est de témoigner encore ici publiquement sa vive et profonde reconnaissance à toutes les personnes charitables qui, par leur prompt et abondant secours, lui ont facilité sa tâche, et ont arraché à la plus affreuse détresse douze pères de famille dont la plupart d'entre eux seraient sans contestablement plongés dans la misère, sans espoir de pouvoir reconstruire leurs maisons, Dieu Veuille suspendre sur eux toutes ses bénédictions les plus précieuses; C'est le vœu ardent du comité; c'est celui de tous les incendiés.

Vu et approuvé par le comité à St. Hubert le 25^e Août 1853.

E. Cruchard Président

J. Samuël Guignard

Compte général des recettes et dépenses pour les incendies du village de l'Abbaye.

RECETTE.

1° Le Comité a reçu en argent, dont le détail précède	Francs	Rap.
2° Idem, en denrées (telles que grains et pommes de terre), vêtements, linge et meubles dont le détail précède; pour la valeur de	11,646	15
	6,538	56 ½

DEPENSE.

1° Distribué aux incendiés, proportionnellement à leurs pertes et à leurs facultés, en argent	Francs	Rap.	
2° En denrées, vêtements, linge et meubles pour la valeur de	10,941	45	
3° Dépenses diverses, telles que frais relatifs au voiturage, à la réception, à l'emmagasinage et à la distribution des denrées, à la taxe du linge et des vêtements, à divers voyages pour faciliter les arrivages, au paiement de dépôts dans la plaine, etc., etc.	6,538	56 ½	
4° Pour l'impression du présent compte	644	70	
	60	—	
Egalité pour balance	18,184	71 ½	18,184 71 ½

TABLEAU GÉNÉRAL

des pertes éprouvées et des indemnités reçues par les incendies du village de l'Abbaye.

NOMS DES INCENDIÉS.	Personnes.	PERTE TOTALE.		Classification d'après la fortune.	Indemnités payées par le Comité, en argent.		Secours accordés en nature pour la valeur de		Indemnités payées par la caisse d'assur.	TOTAL des indemnités reçues.		OBSERVATIONS.
		Francs	Rap.		Francs	Rap.	Francs	Rap.		Francs	Rap.	
Isaac-Samuel Guignard	5	2586	10	I ^{re} .	1301	34	527	66	590	2419	—	Si l'on a fait entrer dans ce Tableau l'indemnité payée par la caisse d'assurance, c'est parce qu'avant présente le total des pertes, il était naturel de présenter le total des indemnités. Les incendiés ont reçu de plus de la commune de l'Abbaye, cent-huitante plantes de bois de construction, évaluées 1942 francs. On n'a pas porté au compte des pertes, celle éprouvée par le sieur J.-D. Golaz, parce que sa maison et partie de son mobilier étant assurés en France, on n'a porté que ce qui lui a été alloué pour indemnité des objets non assurés. Des personnes portées ci à côté, une partie habitaient les maisons incendiées, les autres y avaient en dépôt des effets et des denrées, qu'elles ont perdu dans l'incendie.
Abram-David Berney	3	1133	20	I ^{re} .	491	47 ½	369	52 ½	200	1061	—	
Ernest Berney	6	1096	80	I ^{re} .	469	35	397	65	160	1027	—	
Pierre-Siméon Guignard	5	2987	30	II ^{re} .	1118	—	—	—	300	1997	—	
Jean et Jacques Golaz	10	3904	10	III ^{re} .	1090	49	1078	51	980	3129	—	
Pierre-Abram Guignard	7	3810	10	IV ^{re} .	1472	12 ½	803	87 ½	540	2816	—	
David-Samuel Guignard	8	4185	70	V ^{re} .	1293	42 ½	885	87 ½	640	2819	—	
Jean-Louis Cart	3	2234	10	V ^{re} .	825	26	323	74	350	1499	—	
Jean-Jsac Cart	4	2102	60	V ^{re} .	633	99	451	04	350	1435	—	
Abram-Samuel Guignard	4	4119	80	VI ^{re} .	1140	27 ½	496	72 ½	860	2497	—	
Abram-Siméon Guignard	2	1981	90	VI ^{re} .	417	07 ½	259	20	540	1216	27 ½	
Jean-David Golaz	8	—	—	—	105	73 ½	214	26 ½	—	320	—	
Jeanne-Louise veuve Cart	1	182	30	VI ^{re} .	35	07	74	31	—	109	38	
Jeannot Cart	1	217	30	VI ^{re} .	89	08	61	30	—	130	38	
E ^{me} femme d'H. Guignard	1	72	—	VI ^{re} .	16	—	37	20	—	43	20	
Lise Guignard	1	99	20	II ^{re} .	37	02	48	30	—	85	32	
Jenny-Mery Golaz	1	24	70	II ^{re} .	10	85	10	40	—	21	25	
Enfants d'Ab.-D. Guignard	—	211	70	I ^{re} .	194	77	—	—	—	194	77	
A.-D. Rochat, lapidaire,	—	1	80	—	—	—	1	80	—	1	80	
Louis Cart, fils,	—	12	—	—	—	—	12	—	—	12	—	
C.-S. Rochat et sa mère	—	42	40	—	—	—	42	40	—	42	40	
Femme d'Abram Rochat	—	35	—	—	—	—	35	—	—	35	—	
Femme de F.-L. Rochat	—	37	90	—	—	—	37	90	—	37	90	
Abram-Louis Berney	—	5	60	—	—	—	5	60	—	5	60	
Louis Morel, régent,	—	15	74	—	—	—	15	74	—	15	74	
		30399	24		10941	45	6538	56 ½	5490	22970	04 ½	

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD,

Ayant pris connaissance du compte ci-devant, qui lui a été présenté, a vu avec une véritable satisfaction l'élan généreux de la bienfaisance publique, en faveur des incendiés de l'Abbaye, ainsi que les soins et le zèle du Comité, qui a su remplir les intentions des Donateurs, et répartir avec équité entre les victimes de l'incendie, les dons remis entre ses mains.

Le Conseil d'Etat s'est fait un plaisir d'autoriser l'inscription qui précède au pied du compte.

Donné à Lausanne, le 15 Septembre 1835.

(L. S.)

Le Président du Conseil d'Etat, VAN-MUYDEN.

Le Chancelier, GAY.

Compte rendu par le Comité établi pour les incendiés du Hameau de l'Abbaye , Commune de ce nom, Vallée du Lac-de-Joux.

A la suite des désastres survenus dans ce Hameau, par l'incendie qui, la nuit du 15 au 16 décembre 1833, en consuma une partie et réduisit, au milieu de la saison rigoureuse de l'hiver, douze familles à la plus affreuse détresse, un Comité, composé de sept personnes, choisies dans les trois Hameaux de la Commune, fut nommé par la Municipalité pour solliciter des secours en faveur des victimes de l'incendie et les leur distribuer d'après leurs besoins.

Le Comité en faisant, par la voie des feuilles publiques, connaître son existence, fit en même temps un appel à la bienfaisance publique; cet appel fut entendu et compris; de presque toutes les communes du Canton ainsi que des Cantons de Genève et de Neuchâtel et de la commune française voisine de Rochejean, des secours en argent, linge, hardes et denrées furent adressés au Comité. Les feuilles publiques ont dans le temps fait connaître les noms des donateurs qui, par leur entremise, ont fait parvenir leurs dons au Comité. La liste ci-dessous, annexée au présent compte, contient les noms des Communes et des particuliers qui ont adressé directement les leurs au Comité. Aujourd'hui qu'il a terminé ses opérations, il se fait un devoir de rendre compte à Messieurs les donateurs de l'emploi qu'il a fait des dons qui lui ont été confiés; mais auparavant, il croit nécessaire de donner quelques explications sur la marche qu'il a suivie pour le répartir équitablement.

D'abord il a décidé, après en avoir fait faire l'estimation par des experts, de distribuer immédiatement et par tête aux incendiés tous les secours en denrées, linge et vêtements, etc. A cet effet, et dans le but de favoriser les arrivages dans cette saison rigoureuse de l'année, il a dû se procurer des voitures pour transporter les nombreux dons en grains et pommes de terre qu'un grand nombre de Communes de la plaine lui annonçaient tenir à sa disposition ainsi que ceux que d'autres Communes avaient fait arriver à leurs frais et déposer dans les villages les plus rapprochés de la montagne.

Quant aux dons en argent, le Comité a pensé qu'il convenait de n'en remettre pour le moment aux incendiés que ce qui leur était absolument nécessaire, se réservant de les leur distribuer au fur et à mesure qu'ils réhabitaient leurs maisons.

Quoique le Comité ait jugé qu'aucun des incendiés ne fut dans des circonstances de fortune assez favorables pour pouvoir être mis en dehors de la distribution des secours, il a cependant compris, qu'il avait vocation d'en soulager avant tout et dans une proportion plus grande, ceux d'entre eux qui, possédant très peu de chose et chargés d'une nombreuse famille, se seraient vus, par suite de leur misère, dans l'impossibilité de réhabiter. En conséquence et afin d'arriver à pouvoir les soulager d'après leurs besoins plus ou moins grands, le Comité a pris tous les renseignements possibles pour connaître leurs moyens de fortune ainsi que les pertes que chacun d'eux a éprouvées par l'incendie, et a cru, d'après cela, devoir les diviser en six classes, conformément à la position la plus défavorable, et la position la plus favorable, et finissant par celle de ceux qui se trouvent dans la position la moins défavorable.

Le Comité n'a pas cru, et cela pour des raisons qui seront facilement comprises, que même la classe des plus pauvres dût être indemnisée en plein; il leur a donc laissé supporter une perte, mais très minime.

Au nombre des incendiés se trouve le père d'une nombreuse famille, dont la maison et une partie du mobilier étaient assurés par une compagnie d'assurance française; plusieurs donateurs ont témoigné au Comité que leur intention était qu'il n'eût aucune part à leurs dons. D'autres, par contre, mais en plus petit nombre, lui ont fait connaître qu'ils donnaient à tous les incendiés sans exception; le Comité voulant obtempérer aux intentions des uns et des autres, après avoir pris connaissance des objets mobiliers de ce père de famille assurés en France, s'est convaincu que plusieurs objets tels que meubles aratoires, grains, fourrages et provisions de bouche n'étaient point portés sur sa police d'assurance, et qu'ainsi ils ne lui avaient point été payés, lui a accordé la somme de 320 francs en argent et denrées.

Un don en argent de 158 francs de la princesse d'Oldembourg, a été remis au Comité par Madame Rochat-Duvoisin, du Sentier, avec condition de l'employer à payer l'apprentissage d'une profession à deux enfants des deux familles les plus pauvres d'entre les incendiés. Le Comité, entrant dans les vues de la donatrice, a décidé de le partager en deux portions égales qui serviront à payer en partie l'apprentissage du lapidaire de deux filles, dont l'une est fille d'Isaac-Samuel Guignard, et l'autre d'Enoch Berny.

Le Comité aurait désiré que les incendiés eussent isolé leurs bâtiments les uns des autres; mais le peu de place qui se trouve dans l'enceinte du Hameau ne l'a pas permis; tout ce qu'il a pu faire, c'est d'exiger que leurs maisons, qui auparavant n'étaient séparées que par des parois en planches, eussent toutes des murs mitoyens jusqu'à hauteur du faite du toit; tous y ont consenti sans difficulté.

Le Comité est heureux de pouvoir annoncer à Messieurs les donateurs que tous les incendiés, à l'exception de trois, (dont l'un, vieillard octogénaire, et les deux autres qui ont acheté des maisons), ont déjà reconstruit leurs habitations et peuvent s'y loger.

Il reste enfin au Comité un devoir bien doux à remplir; c'est de témoigner encore ici publiquement sa vive et profonde reconnaissance à toutes les personnes charitables qui, par leurs prompts et abondants secours, lui ont facilité sa tâche, et ont arraché à la plus affreuse détresse, douze pères de famille dont la plupart d'entre eux se seraient vus incontestablement plongés dans la misère, sans espoir de pouvoir reconstruire leurs maisons. Dieu veuille répandre sur eux toutes ses bénédictions les plus précieuses; c'est le vœu ardent du Comité; c'est celui de tous les incendiés.

Vu et approuvé par le Comité, à l'Abbaye, le 25 Août 1835.

E. CRUCHAUD, président.

F. S. GUIGNARD, secrétaire.

LISTE DES DONS REÇUS PAR LE COMITÉ.

	Fr.	R.
Des particuliers du village du Pont, une voiture de pain, pommes de terre et autres denrées.		
Particuliers de Cossonay, par M. Curchod-Rolaz, nég.	48.	»
Idem, 2 voitures de grains, pommes de terre et autres denrées, linge.		
Bourse du village de la Coudre, Particuliers dudit village, deux voitures de grains, pommes de terre et autres denrées.	48.	»
Bourse communale de Mont-la-Ville, Particuliers de la dite commune,	100.	05.
Idem, quatre voitures grains, pommes de terre et autres denrées, linge.	6.	90.
M. Massy père, à l'Orient de l'Orbe, au Chénit;	41.	40.
Idem, un paquet linge et hardes.		
M. Elie Guignard, des Bioux,	4.	»
M ^{lle} Lucie Reymond, idem.	1.	20.
M. Antoine Rochat, idem.	»	50.
Quelques particuliers du hameau des Bioux, quatre voitures de pain, grains, pommes de terre, linge et hardes.		
M. Charles-Ern. Rochat, du Mont-du-Lac, un paquet linge et hardes.		
Quelques particuliers du village du Lieu, par M. Legras, Past., Idem, un paquet linge et hardes.	30.	70.
Particuliers du village de Vallorbes, par M. Vallotton, munic. Idem, du pain, 81 quarterons de grains, 80 quarterons pommes de terre et du linge.	66.	»
Particuliers de la commune du Chenit, collecté:		
Au Brassus, par MM. Rochat et Reymond,	109.	10.
Idem, par M. Louis Aubert,	83.	40.
Idem, par M. Auguste Audemart,	29.	65.
A l'Orient de l'Orbe, par M. Philippe Berny,	961.	90.
Idem, par M. Massy, fils,	46.	75.
Dérrière la Côte, par M. Gustave Aubert, munic.,	79.	20.
Idem, par M. David Pignet, assésseur,	83.	25.
Au Soliat, par M. Samuel Capt, assésseur,	57.	25.
Idem, par Louis Capt, municipal,	26.	70.
Au Sentier, par M. Rochat, colonel,	104.	70.
Idem, par M. Golay, receveur,	52.	15.
Au bas du Chenit, par M. Alphonse Lecoultré,	47.	15.
Idem, par M. Charles-Samuel Capt,	33.	25.
849	80.	849
Commune et particuliers de Premier,	21.	90.
Idem, 52 quarterons de grains, 72 dits pommes de terre, et de la paille.		
Commune et particuliers de Cuarnens,	80.	»
Idem, 40 quarterons de grains, 40 dits pommes de terre, du linge et hardes.		
M. Jean Golaz, de l'Abbaye, municipal, un paquet linge et hardes.		
M. Maulaz, par M. le pasteur Cruchaud,	13.	80.
Dudit M. Cruchaud, des hardes.		
Julie, femme d'Henri Guignard, de l'Abbaye, argent trouvé le lendemain de l'incendie,	3.	45.
M. Ab.-Sam. Rochat-des-Places, munic., du linge et hardes.		
Familles Auboin et Sterky, de Lausanne;	6.	90.
Idem, des hardes.		
Particuliers de Cossonay, par M. Curchod-Rolaz, négociant, deux ballots de pain, hardes et linge.		
M ^{me} Mercier, de Lausanne, une caisse de hardes.		
Particuliers du village des Charbonnières, par M. I. Rochat, juge,	50.	»
Idem, 12 quarterons grains, 15 dits pommes de terre, du linge et hardes.		
M. Bridel, pasteur à Montreux,	16.	»
M. Maubert, greffier, à Orbe,	13.	80.
M. Levade, professeur,	13.	80.
M. Dufournet, professeur,	3.	45.
Idem, un paquet hardes.		
Commune et particuliers d'Orny, par M. le Syndic,	19.	20.
Idem, 4 sacs de grains et 12 toiles de pommes de terre.		
M. Dupasquier, d'Orny, 2 sacs de farine.		
M. Louis Rochat, instituteur à Baulmes,	6.	»
M. Chatelanat, Pasteur à Moudon,	6.	90.
Idem, une bible et des hardes.		
M ^{lle} J. Favre, de Rolle,	13.	80.
Commune et particuliers de Mont-Richer, par M. Morel, secrétaire municipal,	65.	80.
Idem, 97 quarterons de grains, 70 dits de pommes de terre; du linge et hardes.		
M. Jean-Louis Berny, ex-municipal, 16 livres et demie de beurre.		
Frères et sœurs Nicole, à Genève, des hardes.		
M. Edouard Rochat, idem, idem.		
Commune et particuliers de Wufflens-le-Château,	41.	40.
Idem, 22 quarterons de grains, 31 dits pommes de terre et du linge.		

Transport Fr. 1565. 85.

	Fr.	R.
M. David Berney, menuisier, un quartier de viande.	24.	85.
Commune et particuliers d'Eclépends.	24.	»
Idem, 30 quarterons de grains, 18 toiles de pommes de terre.	16.	85.
M. François Rochat, de Mauraz, deux quint. de farine.	67.	10.
Particuliers de Mauraz; par le dit M. Rochat, 3 toiles pommes de terre.	16.	»
Commune et particuliers de Chavannes-sur-le-Veyron.	16.	85.
Idem, 17 quarterons de grains et 23 de pommes de terre.	67.	10.
Commune et particuliers de La Sarra.	16.	»
Idem, 44 quarterons de grains, 100 dits pommes de terre et du linge.	16.	»
Commune et particuliers de Vuillerens.	12.	»
Idem, 34 quarterons de grains, 7 toiles de pommes de terre, du linge et hardes.	12.	»
Commune et particuliers de Brethonnières.	146.	36.
Idem, 36 quarterons de grains et 30 dits de pommes de terre.	21.	20.
Commune et particuliers de Vaulon, par M. H. Magnenat.	16.	30.
Idem, 47 quarterons de grains, 72 de pommes de terre, du linge et des hardes.	17.	30.
Commune et particuliers de Pomppaples.	34.	»
Idem, 17 sacs ou toiles de grains et pommes de terre.	18.	70.
Commune et particuliers de Lapraz.	2.	70.
Idem, 20 quarterons de grains, 4 sacs de pommes de terre.	34.	»
Commune et particuliers de l'Isle.	18.	70.
Idem, 5 sacs de grains, 11 toiles pommes de terre et hardes.	2.	70.
Particuliers de Ballens.	24.	15.
Idem, 6 sacs de grains, 12 dits de pommes de terre et des hardes.	8.	»
Particuliers de Ballaigue.	13.	80.
Idem, 4 tonneaux pommes de terre, un dit et 5 sacs de grains.	26.	»
MM. Jean-Samuel Cart et fils, négociants, à Morges.	4.	10.
M. le préfet de Morges.	8.	85.
M. Tacheron, de Moudon.	26.	»
Idem, un paquet hardes.	4.	10.
Commune et particuliers de Dizy.	8.	85.
Idem, 30 quarterons de grains.	8.	85.
Particuliers de Ferreyres.	13.	80.
Idem, 2 sacs de grains et 9 toiles de pommes de terre.	8.	85.
Commune de Moiry, produit d'une collecte.	13.	80.
Idem, 13 quarterons de grains et 6 toiles de pommes de terre.	13.	80.
Envoi de Mad. Lacombe, née Rochat, de Lausanne, du linge et des hardes.	13.	80.
Idem, de M. Curchod-Rolaz, née à Cossonay, un ballot hardes.	13.	80.
Idem, de MM. Rochat, nés à Lausanne, un ballot hardes.	13.	80.
M. Louis-Samuel Guignard, de l'Abbaye, 14 1/2 aunes de toile et 8 quarterons de grains.	9.	30.
Dlles. Raymond et Guignard, à Lausanne, offert par une société.	48.	30.
Idem, un ballot linge et hardes.	8.	85.
Mlle. Elisa de Cerjat, de Lausanne.	20.	70.
MM. Gaudin Escher et Testu, ministre à Nyon.	24.	»
M. Anguste Rochat, ministre à Rolle.	24.	»
Particuliers d'Oulens, par M. Jacques, Pasteur.	11.	»
Idem, un sac de grains et du linge.	11.	»
M. Henri Rochat, d'Oulens, 3 toiles de pommes de terre.	327.	90.
Particuliers de Villars-Lussery, par M. Vionnet, Pasteur.	33.	50.
Commune et partic. de Morges, par M. Renévier, syndic.	33.	50.
Idem, deux tonneaux de linge, hardes et meubles.	33.	50.
Particuliers et hameau de Combenoire, par M. LeGras, Pasteur.	19.	85.
Idem, de la Fontaine aux Allemands, par le même.	49.	30.
Idem, du Sechey, par le même.	1.	50.
Idem, du linge et coutil, id.	11.	20.
Quelques particuliers du Lieu, id.	24.	50.
M. B. Corbaz, libraire, à Lausanne, id.	15.	»
Particuliers de Lussy, par M. Nicaty, Pasteur.	15.	»
Idem, 15 quart. de grains et 27 dits pommes de terre.	48.	»
Du susdit M. Nicaty, une anglaise.	3.	75.
Commune et particuliers de Marchissy, par M. Leresche, Pasteur.	4.	»
Dudit M. Leresche.	8.	85.
M. Redard, gypcier, à Morges.	34.	»
Commune et particuliers de Chevilly.	3.	45.
Idem, 34 quarterons de grains.	21.	20.
Anonyme de Rolle, par M. L.-C. Piguët, des hardes.	5.	30.
Mlle. Marie Vaucher, de St-Aubin.	14.	60.
M. de Buren, de Vaumarcus.	13.	80.
M. Cruchaud, de St-Aubin.	24.	15.
Quelques particuliers de Buchillon, par M. Barnaud, Past.	10.	»
Commune et particuliers de Prahins.	9.	»
Commune et quelques particuliers de Bullet.	11.	50.
Commune de Cheseaux, par M. Monastier, Pasteur.	70.	»
M. Monastier, Pasteur.	3.	45.
Commune et quelques particuliers de Bouséens.	3.	45.
Commune et particuliers de Yens, par M. Secretan, Pasteur.	3.	45.
M. Favre, Pasteur, à Ballaigue.	10.	»
Idem, des hardes.	10.	»
M. Weibel, Past. à Coppet, 10 aunes mi-laine et des vêtements.	246.	25.

Transport 246. 25.

	Fr.	R.
Quelques particuliers de Cossonay, par M. Curchod-Rolaz, négociant, 1 sac grains, 6 toiles et 2 caisses pommes de terre et fruits.	156.	70.
M. Rochat, négociant, à Lausanne, un ballot hardes.	20.	70.
D'un anonyme, une pièce bath et un ballot hardes.	13.	80.
Quelques particuliers d'Orbe, par M. Kuntz, négociant, 12 toiles de pommes de terre et un ballot hardes.	1.	»
Quelques particuliers de Valleyres, par M. Kuntz, négociant, 5 toiles de pommes de terre.	3.	45.
Quelques membres du Grand Conseil, par M. L.-A. Rochat.	6.	»
M. Pidou, professeur, par le même.	53.	80.
Quatre membres du Grand Conseil, id.	34.	50.
M. Margot, huissier, id.	16.	»
M. le caissier des postes, id.	6.	»
M. Duvoisin, Pasteur à Grandson, id.	314.	»
M. C. Noble, à Lausanne, produit d'une collecte, id.	27.	60.
M. Antoine Rochat, négociant à Paris, id.	10.	35.
M. Henri Rochat, à Lausanne, id.	16.	»
MM. Delessert-Will, d'Ouchi, id.	314.	»
M. Henri Rochat, à Genève, produit d'une collecte, id.	27.	60.
M. le juge Bridel, à Genève, id.	10.	35.
Idem, un ballot de linge et hardes.	16.	»
Commune et particuliers de l'Abergement.	467.	»
Idem, 16 quarterons de grains.	51.	30.
Commune et particuliers d'Echandens.	40.	»
Idem, remis à Jean Golaz, l'un des incendiés, 4 francs.	32.	»
Commune et particuliers de Pampigny.	16.	»
Idem, 40 quarterons de grains, 75 dits de pommes de terre et du linge.	1.	40.
Anonyme par M. Christ Rochat, de Mont-la-Ville.	19.	10.
Mad. Grand de Valency, par le même.	3.	70.
Quelques particuliers de Severy.	4.	45.
Idem, 23 quarterons de grains, un sac de pommes de terre.	28.	»
Commune et quelques particuliers de la Chaux.	3.	45.
Idem, 26 quarterons de grains, 12 dits de pommes de terre.	3.	45.
Anonyme du Chenit.	3.	70.
Société des garçons de Suchy.	4.	45.
Municipalité et particuliers de Suchy.	28.	»
Idem, 36 quart. de grains et 13 toiles de pomm. de terre.	3.	45.
Particuliers de Corcelles sur Chavornay, par M. Recordon, Pasteur.	54.	55.
Idem, 21 quart. de grains, 41 dits de pomm. de terre et du linge.	69.	70.
Particuliers de Juriens.	20.	»
Idem, 37 quart. de grains et 26 de pommes de terre.	27.	37 1/2
Commune de Thierrens, par M. Mallet, pasteur.	10.	»
De la commune de M. le Pasteur et des partic. d'Yvendes.	101.	57 1/2
Municipalité et quelques particuliers de Pailly, par M. Cruchaud, pasteur.	101.	57 1/2
Municipalité et quelques partic. de Rützyres, par le même.	101.	57 1/2
Idem, du linge.	101.	57 1/2
Quelques particuliers de Croy, 27 quart. de grains et 23 de pommes de terre.	7.	57 1/2
Commune et particuliers de Bière.	13.	80.
Idem, 86 quart. de grains, 23 dits de pomm. de terre, du linge et des hardes.	61.	35.
Commune et partic. de Lully, par M. Nicaty, pasteur.	32.	50.
MM. les frères Curtat, ministres.	8.	60.
Particuliers de Perroy, par M. Chatelanat, ministre.	»	90.
Idem, cinq toiles de pommes de terre et des fruits.	28.	»
Particuliers d'Allaman, par le même.	24.	»
Idem, de Bougis-Villars, par le même.	24.	»
Plus, par le même.	10.	201
Particuliers de Monnaz, produit d'une collecte par M. Combe, pasteur.	9.	55.
Commune et particuliers de Combremont-le-Petit, par M. le Syndic.	10.	35.
Bourse communale de Penthaiz.	4.	40.
Particuliers de la dite commune.	52.	50.
Quelques partic. de Payerne, par M. Martignier, ministre.	40.	»
Commune de Montagni, produit d'une collecte par M. Gobin, pasteur.	4.	»
Commune de Valleyres sous-Montagni, idem.	6.	55.
Idem, de Chamblon, idem.	24.	»
Idem, des Tuillières, idem.	24.	»
Idem, d'Essert-sous-Champvent, idem.	26.	30.
Quelques particuliers d'Yverdon, par M. Lambert, pharm.	63.	45.
Commune et quelques particuliers d'Apples.	24.	50.
Idem, 35 quart. de grains et du linge.	10.	201
Quelques particuliers de Denens.	9.	55.
Société de Champtouroz, par M. Coignet, syndic.	10.	35.
Anonyme de Moudon, des hardes.	4.	40.
Particuliers de Lignerolles, trois sacs de grains.	52.	50.
Idem, de Baulmes, par M. Kuntz, nég. 4 sacs de grains.	40.	»
Comité de la ville d'Orbe, produit d'une collecte, par le même.	17.	»
Idem, 17 quart. de grains et un ballot de hardes.	17.	»
Commune et quelques particuliers de Mex.	6.	90.
Idem, d'Envy.	6.	45.
Idem, 6 quart. de grains, 8 dits de pommes de terre et du linge.	6.	45.
Particuliers de Bussy.	6.	45.
Idem, un quart. grains, 26 1/2 dits de pommes de terre et fruits.	4684.	32 1/2

Transport 4684. 32 1/2

	Fr.	R.
Commune et particuliers de Vevey, par M. Daval,	288.	60.
Idem, de Corsier, par le même,	55.	20.
Enfants de l'école de Pomplaples,	2.	»
Anonyme de Pailly,	»	25.
M. Ellis, de Bullet,	3.	45.
M. Demiéville, Pasteur à Onnens,	6.	90.
Particuliers de Chavornay, par M. Laurent, Pasteur,	11.	45.
Idem, 14 quarterons de grains et 83 de pommes de terre,		
Commune et partic. de Donneloye, par M. Sorbière, Past.	27.	60.
Quelques particuliers de Grandson, par M. Chautems, Past.	40.	»
Idem, des hardes.		
Anonyme de Grandson, par M. Giroud, municipal,	5.	50.
Municipalité de Fontaine,	16.	»
Mad. Lacombe-Rochat, produit d'une collecte à Lausanne,	76.	»
Quelques particuliers d'Agiez,	8.	55.
Idem, 18 quarterons de grains et 32 de pommes de terre,		
M. et Mad. Demont, de Lussy, un paquet hardes.		
Commune et particuliers de Payerne, par M. Bel, syndic,	86.	60.
Idem, 84 quart. grains et 12 toiles pommes de terre,		
Anonyme de Payerne,	1.	»
Commune et particuliers de Vaux, par M. Combe, Ministre,	11.	»
Municipalité et particuliers de St-Livres,	24.	»
Idem, 25 quarterons de grains, 16 de pommes de terre et du linge.		
Municipalité et particuliers de Villars-sous-Yens,	20.	»
Idem, 24 quart. de grains et 12 de pommes de terre.		
Commune et particuliers de Chésereux, par M. le syndic,	26.	»
Idem, de Lavigny,	10.	35.
Idem, 12 quart. de grains et 34 de pommes de terre.		
Commune et particuliers de Burtigny, par M. Dilly, Past.	44.	95.
M. B. Corbaz, libraire à Lausanne, un ballot contenant 25 volumes de livres religieux et autres; plus, un second envoi de livres.		
M. Panchaud, ministre à Morges,	6.	90.
Société Biblique auxiliaire, par M. Gindroz, 3 bibles.		
Envoi de M. Pache, secrétaire municipal, à Morges,	10.	7 1/2
Commune et particuliers de Tolochenaz,	19.	90.
Idem, des hardes.		
M. Vuillet, pasteur à St-Cergues, un paquet hardes.		
Bourse communale de Nyon,	32.	»
Membres de la chapelle catholique de Nyon,	15.	»
Particuliers de Nyon,	230.	25.
Commune de Signy, annexe de Nyon,	8.	40.
Commune d'Eysins, idem,	20.	»
Particuliers d'Eysins,	36.	»
Idem, un ballot hardes.		
Municipalité d'Yverdon, par M. Correyon, Pasteur,	40.	»
Particuliers, idem,	53.	»
M. Correyon, Pasteur à Yverdon,	8.	»
Idem, des bas.		
Quelques particuliers de Moudon, par M. Besançon, diacre,	33.	50.
Idem, des hardes.		
M. L. Rochat, à Aubonne, provenant:		
De la Municipalité d'Aubonne,	32.	»
Cercle des arts, idem,	32.	»
Particuliers d'Aubonne,	243.	05.
Idem, 10 quart. grains, 29 dits pommes de terre et de la farine et des hardes.		
Anonyme d'Aubonne,	47.	50.
Municipalité d'Etoi,	12.	»
Quelques particuliers d'Etoi,	16.	65.
Idem, 19 quart. grains et 29 pommes de terre.		
Anonyme d'Etoi,	»	45.
MM. de Mestral, père et fils, d'Etoi,	37.	95.
Municipalité de Féchy,	16.	»
Particuliers de Féchy,	59.	»
Idem, 3 quarterons de grains, 44 de pommes de terre et des hardes.		
Quelques particuliers de Bougis,	8.	»
Idem, 2 quarterons de pommes de terre.		
Municipalité de Montherod,	6.	»
Quelques particuliers de la dite Commune,	7.	»
Idem, 12 quart. de grains et 10 de p. de terre.		
Commune et particuliers de Gimel,	52.	75.
Idem, 60 quarterons de grains.		
Anonyme,	»	50.
Commune et particuliers d'Essertines,	60.	10.
Particulier de Pisy, 1 quarteron de grain.		
Quelques particuliers de Saurbaz,	36.	65.
Idem, des hardes.		
Commune et particuliers de St-Oyens,	16.	30.
Idem, 15 quart. de grains et des hardes.		
	597.	90.
	597.	90.
Commune de Fiez,	4.	20.
Quelques particuliers du dit endroit,	16.	30.
Commune de Sullens, produit d'une collecte,	8.	»
Idem, 9 quarterons de grains.		
Commune et particuliers d'Echichens,	37.	»
Idem, des hardes.		
Commune et hôpital de Lucens,	16.	»
Quelques particuliers, idem,	29.	80.
	Transport	6774. 10

	Fr.	R.
Transport	6774.	10.
Anonyme d'Yverdon, une caisse linge et hardes.		
Particuliers de Collombier-sur-Morges,	25.	50.
Idem, 90 quarterons de grains.		
Commune et particuliers de Bavois,	6.	65.
Idem, 18 quarterons de grains, 6 1/2 toiles de pommes de terre.		
Particuliers des Tuilières de Grandson, d'envoi de M. Gonnin, Pasteur, par M. Reymond, régent, 16 1/2 quarterons de grains, avec les sacs.		
Particuliers d'Essert-sous-Champvent, par les mêmes, 7 1/2 quarterons de grains avec le sac.		
Quelques partic. de Cossonay, par M. Curchod-Rolaz, nég.	7.	»
Idem, 7 toiles de pommes de terre.		
MM. les frères Rochat, nég. à Lausanne, 12 paquets hardes.		
Des mêmes, d'envoi de M. Daval, de Vevey, un ballot hardes.		
Commune et particuliers de Cottens-sur-Morges,	20.	40.
Idem, 15 quarterons de grains et du linge.		
Commune et particuliers de Pomy, par M. Mellet, Past.	16.	»
Idem, de Giez, par M. Bourgeois, syndic,	20.	»
Idem, de St-Georges, par M. le Syndic,	40.	»
M. Daval, de Vevey, des bas.		
Par M. Panchaud, ministre à Morges, un paquet hardes.		
Commune d'Agiez,	40.	»
M. le Syndic d'Agiez,	3.	45.
M. Leyvraz, régent à Moudon, collecté à son école,	17.	62 1/2
Idem, des hardes.		
M. Abram feu A.-I. Rochat, du Pont, 4 1/3 aun. toile.		
M. Delessert de Paris, par M. le juge de paix d'Aubonne,	64.	»
Anonyme de Grandson, un ballot hardes.		
M. Spengler, produit d'une collecte à Valleyres-sous-Rances,	15.	95.
M. Eternod, idem, à Baulmes.	17.	40.
M. Guodet,	3.	45.
M. Piffenod-Wagnon,	3.	45.
Hoirs Guignard, d'Agiez,	7.	40.
Idem, des hardes.		
Commune et particuliers de Grancy, par M. le Syndic,	40.	25.
Idem, 25 quart. de grains, 60 dits de pommes de terre et des hardes.		
M. David Berney, du Buron,	16.	»
Quelques particuliers de Dailens,	3.	15.
Idem, 12 quarterons de grains et 90 de pommes de terre.		
Quelques personnes de Vallorbes,	15.	60.
Idem, 8 quart. de grains et 2 toiles de pomm. de terre.		
Quelques particuliers de Béroilles,	6.	»
Idem, 25 quart. de grains et 8 de pommes de terre.		
Commune et particuliers de Romammotier,	80.	»
Idem, 17 quarterons de grains, 25 dits de pommes de terre et des hardes.		
Deux anonymes de Dully, par M. Burnier, Pasteur,	1.	50.
M. Bussy, gendarme à Chevroux,	2.	»
M. Leresche, Pasteur à Dompierre, des hardes.		
Bureau du Nouvelliste Vaudois, à Lausanne, dont le détail a été publié par ce journal,	1403.	50.
Commune et particuliers de Senarclens,	5.	20.
Idem, 25 quart. de grains et 45 de pommes de terre.		
Bourse du Hameau de l'Abbaye,	79.	05.
M. le Doyen Elie Rochat, Pasteur à Agiez,	100.	05.
M. B. Bonnard, du Lieu, et de ses sœurs,	10.	35.
M. Jacques, Pasteur à Cronay, produit d'une collecte à Orzens,	8.	50.
Commune d'Echichens,	20.	80.
Vénéralable classe d'Orbe et Yverdon,	50.	»
Mad. Vicat, à Agiez,	8.	»
Commune de Rochejean, en France, par M. le juge de paix de Vallorbes,	41.	20.
Municipalité d'Orbe,	24.	»
Particuliers des Glées et la Russille, 32 quart. de grains et du linge.		
M. Demartines de Joffrey, de Moudon, un paquet hardes.		
M. Mayor, de Lully,	25.	»
Commune et quelques particuliers de Chavannes, cercle d'Ecublens,	11.	90.
Société militaire de l'Abbaye,	32.	»
Bourse communale de l'Abbaye,	500.	»
M. Jaccard, syndic à Ste-Croix, produit d'une collecte,	186.	67 1/2
M. Cottier, secrétaire de la commission des secours publics,	4.	»
Du même, pour M. Damas,	16.	»
M. Lardy, directeur des forêts,	6.	90.
Du même, pour Mad. Vullyamoz,	3.	45.
M. Rey, membre du Grand Conseil, produit d'une collecte à Villars-Burquin,	17.	»
Six membres du Grand Conseil, par M. L.-A. Rochat,	15.	90.
M. Charles Rochat, ministre,	20.	»
M. C. Nicole, à Lausanne, produit d'une collecte,	72.	45.
Bourse communale du Lieu,	100.	»
Idem, du hameau du Lieu,	24.	»
Idem, Bourse communale du Chenit,	100.	»
M. Henri Troyon, négociant à Lausanne,	1.	»
M. le rédacteur de la Gazette de Lausanne, dont le détail a été publié par cette feuille,	1391.	70.
Bourse du hameau des Bioux et de quelques particuliers,	59.	35.
Idem, du hameau du Pont et de quelques particuliers,	64.	»
	Total	11,646. 15.

COMPTE

COMPTE-RENDU

Par le Comité établi pour les Incendies du village du Pont, commune de l'Abbaye, Vallée du Lac de Joux.

Déjà au mois de décembre 1855, un incendie consuma une partie du village de l'Abbaye, chef-lieu de la commune et de la paroisse; un Comité, composé de sept personnes choisies dans les trois villages de l'Abbaye, le Pont et les Bioux, fut nommé pour solliciter et distribuer des secours. Il s'occupait de sa tâche difficile, lorsqu'un nouveau désastre est arrivé dans cette malheureuse commune.

Le nuit du 8 au 9 août 1857 a été une nuit d'effroi et de désolation pour les habitants du village du Pont; la journée du 8 fut superbe et la soirée calme, jusqu'à onze heures. Alors commençaient des éclairs qui bientôt augmentèrent à un tel point que l'horizon paraissait tout en feu, des tonnerres terribles ajoutaient à la terreur, qui devint bien plus grande encore lorsqu'à environ une et demi heure du matin, la foudre, divisée en deux colonnes, tomba sur deux groupes de maisons situés à environ 60 toises de distance; en un instant ces bâtiments furent en feu et en moins de 20 minutes, dix maisons n'étaient plus que des monceaux de ruines. Par suite de ce triste événement, 47 personnes étaient sans logement, la plupart sans ressources et quelques-unes sans habits; personne n'a péri, mais plusieurs ont couru de grands dangers et n'ont sauvé leur vie qu'en se jetant par les fenêtres d'un 2^e étage. Tous les habitants de la Vallée et ceux des communes voisines ont rivalisé de zèle et de dévouement; sans tous ces secours, le village du Pont aurait été en entier la proie des flammes.

Dans cette triste circonstance, le même Comité nommé pour l'incendie de l'Abbaye, a été aussi chargé de s'occuper des malheureux incendiés du

Pont; il a fait un appel à la bienfaisance publique, et de prompts et généreux dons lui ont été adressés de toutes les parties de notre heureux Canton, et aussi de Genève, Neuchâtel et Rochejean, en France.

Dans le compte rendu en 1855, pour les incendies de l'Abbaye, il s'est fait un devoir d'indiquer la manière dont il avait procédé pour évaluer les pertes et répartir les secours, ayant suivi la même marche pour ceux du Pont, il lui paraît superflu de rappeler ici tous ces détails.

Parvenu à la fin de ses opérations, le Comité a l'honneur de présenter le compte des dons qu'il a reçus et de l'emploi qu'il en a fait; puissent-ils obtenir l'approbation des personnes bienfaisantes, qui apprendront sans doute avec plaisir que le plus grand nombre des incendiés ont reconstruit leurs habitations, où ils sont logés actuellement.

Le Comité et les incendiés sont on ne peut plus sensibles à l'empressement que les charitables donateurs ont mis à secourir leurs concitoyens infortunés; tous sont pénétrés de la plus vive reconnaissance et conservent de leur touchante sollicitude un bien précieuse souvenir. Dieu veuille leur accorder toutes ses bénédictions.

Pont, le 25 août 1857.

E. CRUCHAUD, Pasteur, Président.

ROCHAT, Secrétaire.

TABLEAU DES DONATEURS

Et dons reçus en argent, grains, denrées, linge et habillemens.

REÇU DE :	F.	R.	REÇU DE :	F.	R.
Particuliers du village de Lacoudre, par M. J.-F. Cloux, municipal,	34	50	M. Descombes, past. à Ormont-dessus, par M. Cruchaud,	5	72½
Idem, 22 quarterons froment, un paquet linge et du pain.			M. Correvon-Demartines, à Montcherand, idem,	5	45
M. Henri Gruaz, aubergiste à L'Isle,	5	45	Mad. Demontet-Dutoit, par M. le pasteur Testuz, à Nyon,	3	45
Idem, du froment, de la viande, farine et autres denrées.			MM. Gaudin et Boisot, idem,	5	93
M. Elie Rochat, assess., des Charbonnières, un sac de pain.			M. et Mad. Testuz-Boisot, idem,	5	45
Municipalité de Premier, par M. P. J. Roy,	50	«	Mad. Davis, anglaise, idem,	10	53
Idem, 28 quart. froment, 18 orge, 8 graine mélangée, un paquet linge et habillemens.			M. Grenier, pasteur à Montreux,	5	45
Mad. Rochat, femme de M. le colonel Adolp. Rochat,	5	45	Mad. Burnat-Grenier, par M. Grenier, pasteur,	5	45
Municipalité de Montricher, par MM. Gab. Freymond et H. Baud,	200	«	M. Bridel, doyen, idem,	4	«
Idem, 3¼ quart. de blé, 5½ orge, un paquet habillemens et du pain.			Commune de Beaulmes, par M. Recordon, ministre,	18	«
M. Chanel, greffier à Romainmotier, par son commis,	2	«	Commune de Vuittebœuf et Perroy,	12	«
M. B. Bonard, greffier au Lieu,	45	80	De quatre anonymes,	4	35
Idem, un paquet habillemens.			MM. François Perceret et fils, d'Yverdon,	4	«
Commune de Cossonay, par M. Perrotet, municipal,	24	«	Municipalité de Juriens,	54	60
Particuliers de Cossonay,	58	10	Idem, 32 quart. de grains et un paq. habillemens.		
Idem, 50 quart. de grains, de la viande, du pain et plusieurs paquets habillemens.			M. Creux, de la Bourdonnette, 80 livres de grains.	42	45
Idem, par le courrier de la Vallée,	4	«	Envoi de M. Bezangon, diacre à Moudon,	38	80
Commune et particuliers de Bretonnières, par M. Roget,	28	«	Envoi de M. Fornerod, secrétaire à Avenches,		
Idem, 34 quart. de grains et un paquet habillemens.			Commune de LaSarraz, par MM. Chavannes, ministre,	20	«
Des particuliers de l'Abbaye, par MM. Louis Rochat et Louis d'Henri Guignard, 15 pains, du fromage, du beurre, viande salée et autres denrées.			et Cuaz, municipal, idem,	69	15
M. Berney, de Groinroux, un paquet linge et du pain.			La commune et les particuliers d'Arnex,	16	«
Commune et particuliers de Croy,	20	«	Idem, 52 quart. de grains.		
Idem, 57 quart. de grains et un paq. linge.			Particuliers de Vallorbes,	72	05
Produit d'une collecte à Chavannes-sur-le-Veyron,	16	«	Idem, 65 quart. de grains et des habillemens.		
Idem, 12½ quart. de grains, du linge et des habillemens.			M. David-Henri Pignet, négociant au Chenit,	22	«
La commune et les particuliers de L'Isle, par M. Fr.-Adr. Anselme,	75	15	Municipalité d'Envy,	4	«
Idem, 30 quart. de grains et un paq. habillemens.			Plusieurs particuliers du village de l'Abbaye,	66	93
M. Crinsoz et sa société, par M. l'aubergiste du Pont,	2	«	Idem, un paquet de linge.		
Municipalité de Vevey, par M. Cruchaud,	40	90	M. Maulaz, de St.-Aubin,	6	90
M. Jacob Ellenberg, fabricant à Yverdon,	5	45	MM. J.-Sam. Cart et fils, à Morges,	17	23
M. Perrot-Reynier, de Neuchâtel,	7	40	M. J.-L. Courlet, idem,	6	90
M. Louis Rochat, du Haut des Prés,	10	55	M. Charles Bugnion, assesseur à Lausanne,	4	«
Produit d'une collecte à Rances,	16	95	M. Ferdinand Grand, par M. Ch. Bugnion,	20	«
Idem, 29 quart. de grains et un paq. habillemens.			M. Hostache, ministre à Oron,	5	45
Prod. d'une coll. à Mont-la-Ville, par M. Courvoisier, synd.,	412	25	La commune de Gollion,	12	«
Idem, 30 quart. de grains et un sac linge.			Idem, 27 quart. de grains.		
M. Paschoud, pasteur à Suchy, par M. Cruchaud, minist.,	5	«	Les particul. de Bercher et d'Ogens, par M. Monnerat, min.	27	«
Produit d'une collecte à Suchy, 40 quart. de grains et des habillemens.			Commune et particuliers de Romainmotier,	105	«
M. St.-Denis, de Lausanne, par M. Cruchaud, pasteur,	5	45	Dames de St.-Saphorin, par M. Chavannes-Renz, past.,	51	60
			Domestiques du château, idem,	2	«
			Produit d'une collecte à Oulens, par M. Jaques, pasteur,	4	«
			M. l'adjudant Jayet-Créaturaz, par M. G. Chatelanat,	2	«
			pasteur à Moudon,	2	«
			M. Charles Meyer, teinturier, idem,	«	50
			Famille Burnens, de Treytorrens, idem,	7	90
			Famille de M. Burnens, préfet, idem,	10	35
			M. G. Chatelanat, pasteur,	15	80

CU DE :

M. le professeur Leresche, par M. Bauty, pasteur,
 Prôduit d'une collecte à Orny, par M. I. Pavillard, syndic,
 Idem, 40 quart. de grains.
 M. Grand d'Hauteville, par M. Christ Rochat,
 Prod. d'une collecte à Colombier, par M. J. Durand, synd.
 Idem, 20 quart. de grains et un paquet habillemens.
 Plusieurs personnes de Morges, par M. Hochreutiner, préf.
 Produit d'une collecte à Gumens, par M. Mellet, minist.
 La commune et les particuliers de Lâpraz, par M. J.-L.
 Mègevand, municipal,
 Idem, 13 quart. de grains.
 M. Verrey, ministre à Corsier, par M. Bauty, pasteur,
 La municipalité d'Yverdon, par M. J. Kuntz, 30 quart.
 de grains.
 Produit d'une collecte à Mollens, par M. Mayor, syndic,
 Idem, 53 1/2 quart. de grains.
 M. F. Lemaire, de Lausanne, à son passage au Pont,
 M. H. Rochat, huissier du juge de paix à Lausanne,
 M. Reymond, fils, receveur à Cossonay,
 La commune de Vallorbes,
 L. Siméon Grand, instituteur à Neuchatel,
 Plusieurs personnes de Moudon, par M. J.-M. Bezançon,
 Idem, un tonneau contenant du linge et des habillemens,
 La commune de Bretigny, par MM. F. et Sam. Rochat,
 9 quart. de grains.
 Mad. S. Rivier,
 Idem, un paquet habillemens.
 Produit d'une collecte à Moudon, par M. L. Morel, past.
 Municipal. et partic. de Longirod, par M. L. Leresche, P.
 M. Henri Roux, idem,
 M. Leresche, pasteur,
 Produit d'une collecte à Lachaux,
 Idem, 43 1/2 quart. de grains,
 M. Meylan, sous-secrétaire à Lausanne,
 Produit d'une collecte à Orbe, par M. J. Kuntz, 54 quart.
 de grains, 6 quart. pommes de terre et 2 ballots linge et
 habillemens.
 La municipalité de Ferreyres, 2 sacs de grains.
 La commune et les particuliers de Marchissy, par M. L.
 Leresche, pasteur,
 M. Buttin, pasteur à Aigle,
 M. le professeur Dufournet, par M. Bauty, pasteur,
 Mad. Christin, à Yverdon, idem,
 Mad. Lacombe-Rochat, à Lausanne,
 M. le ministre Christinat, par M. Charles Nicole,
 M. le ministre Raccaud, idem,
 MM. Georges et Charles Nicole, père et fils,
 M. Rossat, pasteur à Gimel, par M. Vermeil, ministre,
 M. Louis Jaquet, de Vallorbes,
 M. Antoine Rochat, au Sentier,
 M. Cordey, major fédéral,
 La commune et partic. de Ste-Croix, par M. Jaccard, synd.
 Commune et particuliers d'Yverdon, par M. Chautems,
 pasteur à Grandson,
 Commune et particuliers de Grandson, idem,
 Commune et particuliers de Treycovagnes, idem,
 Commune et particuliers de Giez, idem,
 M. Demartines-DeJoffrey, à Moudon, un paq. habillem.
 La commune et les particuliers de Moiry,
 M. Fr. Delessert, de Paris,
 Produit d'une collecte à Féchy, par M. Cordey, pasteur,
 Une collecte à Romanel, par M. L. Bolens, pasteur,
 Une collecte à Aclens, idem,
 La commune de Bassins, par M. Dilly, pasteur,
 Prôduit d'une collecte à Vevey, par M. Davall, juge,
 Une collecte à Ste-Croix, par M. Gonin, pasteur,
 La comm. et partic. de Cheseaux, par M. Monastier, minist.
 La commune de Sullens, idem,
 Commune et particuliers de Bournens, idem,
 Commune et particuliers de Boussens, idem,
 M. le pasteur Monastier,
 M. Muller, de Payerne, par M. Martignier, ministre,
 Mad. Barbey, idem,
 Produit d'une collecte à Vuillierens,
 Idem, un paquet linge.
 Une collecte à Ballens, par M. Jaq. Monod,
 Idem, 17 quart. de grains, 78 1/2 quart. pommes de terre
 et du linge.
 Produit d'une collecte dans la commune de Cottens,
 Idem, 44 quart. de grains et 18 chemises.
 Par M. Cordey, pasteur à Aubonne, 9 quart. de grains et
 du linge.
 Produit d'une collecte à Montherod, par M. le pasteur Si-
 monin, 20 quart. de grains et un habit.
 M. Ramuz-Vuilleumier, négociant à Lausanne,
 La commune et les particuliers de Vaulion, par M. le ca-
 pitaine Magnenat,
 Prôduit d'une collecte à Senarclens,
 Idem, 21 1/2 quart. de grains.
 La commune de Saubraz, par M. Vermeil, pasteur,
 La commune de Gimel,
 La commune de Lignerolles, par M. le minist. Vallotton,
 Idem, 13 quart. de grains et 2 paq. habillemens, idem.
 Idem, reçu d'envoi du dit M. Vallotton.

F.	R.	REÇU DE :	F.	R.
4	00	La commune de Prangins, 220 livres de grains.	46	00
54	40	La commune de Penthaz,	7	00
16	00	M. Magnenat, Knebel, à Eclépens,	13	80
25	40	Idem, 42 quart. de grains, 8 quart. pommes de terre,	6	90
86	40	carottes et des haricots.	6	90
18	00	M. Massy, père, au Chenit,	53	00
31	00	Plusieurs particuliers d'Aigle,	18	00
3	00	D'un anonyme de Lausanne, par M. Bauty, pasteur,	1	00
55	33	Produit d'une collecte au village du Séchey,	16	00
5	43	Idem, trois chemises.	12	10
8	00	Produit d'une collecte à Sévery,	59	13
5	43	M. Troyon, de Lausanne, par M. le syndic Guignard,	64	00
8	00	Prod. d'une collecte à Dompierre, par M. le past. Leresche,	24	00
5	43	Collecte de Villars-Bramard, idem,	69	83
80	00	Produit de la collecte des trois communes de la paroisse de		
25	02 1/2	Thierrens, par M. le pasteur Mellet,		
18	63	Collecte dans la commune de Cuarnens,		
45	80	La commune d'Eclépens,		
46	60	Produit d'une collecte à Pampigny,		
51	10	Idem, 35 quart. de grains et 57 quart. pommes de terre.		
5	43	Une collecte à Agiez, 40 quart. de grains.		
5	43	Mad. Christin la mère, d'Yverdon, par M. Bauty, past.		
16	30	M. Boissier, de Genève, par M. Fr. Meylan,		
6	90	Produit d'une collecte à Romainmotier, 24 quart. de grains		
24	00	et des habillemens.		
1	00	Une collecte dans la commune de Chevilly,		
4	00	Produit d'une collecte à Lussy, par M. Nicati, min. suffr.		
4	00	Quelques particuliers de Lully,		
4	00	La caisse communalé du Lieu, par M. H. Dépraz, bours.,		
4	00	M. Henri Berney, à Genève,		
4	00	Produit d'une collecte à Orbe, par MM. Davall et Kuntz,		
4	00	La municipalité d'Orbe, idem,		
4	00	La commune et les particuliers de Corcelles, par M. le		
4	00	juge Werly,		
4	00	M. Lardy, directeur des forêts,		
4	00	Commune de Grancy,		
4	00	Idem, 8 quart. de grains.		
4	00	Produit d'une collecte à Monnaz, par M. le syndic,		
4	00	La commune et les particuliers de St.-Georges,		
4	00	La bourse du hameau des Bioux,		
4	00	M. Delessert, commis à Cossonay,		
4	00	M. le doyen Elie Rochat, pasteur à Agiez,		
4	00	Produit d'une collecte dans la commune du Lieu, remis		
4	00	par M. Roulet, pasteur, savoir :		
4	00	Les particuliers du hameau de Fontaine-aux-Allemands,		
4	00	Idem de Comboire,		
4	00	Idem des Charbonnières,		
4	00	Idem, un paquet de linge,		
4	00	Des particuliers du hameau du Lieu,		
4	00	La Bourse du hameau du Lieu,		
4	00	M. Traksel, coiffeur à Yverdon,		
4	00	La commune et les particuliers d'Echichens,		
4	00	La commune et les particuliers de Daillens,		
4	00	La Commune d'Apples,		
4	00	Un anonyme,		
4	00	Bureau de la Gazette de Lausanne, le montant des dons		
4	00	qu'il a recueillis, montant à fr. 946. 5 3/4, dont suit le		
4	00	détail, de		
20	70	Une dame anonyme de Rivaz,		
15	80	Son fils,		
22	60	M. C. B.,		
22	20	Une dame anonyme, un paquet hardes.		
24	00	M. Armand Delessert, de Choisy, près Rolle,		
40	00	Madame B. P.,		
451	70	G. M. S.,		
23	00	M. Quinclet-Berdez, à Vevey,		
12	80	Anonyme de Cully,		
8	00	Collecte faite dans la commune d'Aubonne,		
9	25	Anonyme de Vevey,		
8	50	Idem de St.-Georges,		
2	00	Idem de Vevey,		
2	00	Idem de Rolle,		
4	80	M. Berney, de Rolle,		
36	30	M. D.,		
9	90	M. Barnaud, pasteur à Etoy,		
8	20	A. J.,		
8	20	Bourse communale de Cornbremon-le-Petit,		
8	20	M. G. F.,		
8	20	M. le professeur Pidou,		
8	20	M. Liausun, suffragant à Ressudens,		
8	20	De L., de Vevey,		
8	20	Un anonyme,		
8	20	Mad. veuve Porchet, de Venes,		
8	20	Dame S. P., de Lausanne,		
8	20	La municipalité et particuliers de la paroisse de Romanel,		
8	20	La famille D. S.,		
8	20	M. Grussel,		
8	20	Mlle. L. D. C.,		
8	20	Mad. H. née S.,		
8	20	Amis Réunis de Villars-sous-Yens,		
8	20	M. le suffragant et la bourse des pauvres de Prangins, ainsi		
8	20	que de divers particuliers du dit lieu et de Duiller,		
8	20	M. J.-L. Planque,		
8	20	Souscription ouverte à Nyon,		

REÇU DE :

Municipalité et particuliers de Donneloye,
Anonyme de Rolle,
M. Mellet, pasteur à Mézières,
Anonyme d'Yverdon,
Dit de Payerne,
F. L.
Une connaissance,
Des particuliers de Lavigny, par M. le ministre Simonin,
Particuliers de Montherod, qui avaient déjà envoyé de la graine, par M. le ministre Simonin,
Paroissiens de St.-Cergues,
MM. J. R. et F. R., par M. le syndic de St.-Saphorin,
Plusieurs particul. de Perroy, par M. Chatelana, past.-suf.
M. Gay, de Beau-Séjour, à Lausanne,
MM. V. F. F.,
M. P., pasteur,
La commune d'Epalinges et ses ressortissants,
La commune de St.-Cergues,
Collecte dans dite commune,
Collecte au cercle de l'Espérance, à Lausanne,
Quelques personnes anonymes,
Deux paroissiens de St.-Cergues,
M. Fillol, de Genève,
Mad. veuve Testuz, de Nyon,
Mad. Robillard,
Mad. Eliza Baup,
Une dame de Nyon,
Un abonné, D. N.,
Mad. Kehrward-Paganeto, de Rolle, aussi par le bureau de la Gazette,

F. R.

41 40
4 30
5 45
1 " "
4 50
4 " "
4 50
65 55
9 " "
5 45
4 " "
51 52 1/2
20 " "
15 80
5 45
8 " "
10 " "
12 50
25 15
5 95
2 " "
3 45
1 " "
1 50
" 60
" 50
1 " "
5 45

REÇU DE :

Du bureau du *Nouveliste Vaudois*, le total des dons qu'il a reçus, montant à fr. 59. 80, savoir : de
M. D., F. 4 " "
Dames P., de Cully, 10 " "
Mad. A. L. F. P., 6 90
M. Charles Secretan, " 95
M. Jaq.-Henri Damas, 6 90
De M. C., 5 45
De C. F. R., à Vevey, 5 45
Municipalité d'Arzier, 24 15
La commune de l'Abbaye, 59 80
Les particuliers des Bioux, 300 " "
De Rochejean, en France, par M. Georges Rochat, 146 55
Bourse du village du Pont, 41 40
Par MM. Rochat, négociants à Lausanne, les dons suivants :
M. Favre-Demièrre, F. 5 45
Mlle. Schmith, 5 45
Mlle. L. G., 2 " "
M. Panchaud, l'aîné, 6 90
M. Pache, ancien régent, 4 " "
Mad. Auberjonois, 6 90
M. Neuchwander, 1 50
M. Meylan, " 50
M. Burnier en famille, 40 55
M. Creux, père, de Dory, 8 quart. de grains.
M. Bott, négociant à Neuchatel, par M. G. Rochat, 4 " "
M. Martin, intendant des sels, idem, 5 45
M. G. Liemne, négociant à Grandson, idem, 5 45

F. R.

39 80
300 " "
146 55
41 40
50 " "
59 80
5 45
5 45
2 " "
6 90
4 " "
6 90
1 50
" 50
40 55
59 08
4 " "
5 45
5 45
Total des recettes, Fr. 6095 03

BILAN DU COMPTE.

RECETTES.

1° Les dons reçus en argent, suivant le détail qui précède,
2° Les dons en grains, linge, habillemens et denrées diverses,

F. R.
6095 03
2726 29
F. 8821 52

DÉPENSES.

1° Distribué aux incendiés, suivant leurs pertes et leurs circonstances, en argent, 3700 46
2° Idem en grains, linge, habillemens et denrées, 2726 29
3° Payé pour frais divers, tels que voiturages, dépôts, réception, emmagasinage, taxe du linge et des habillemens, ports, distribution, mesurage, pesage, etc., 541 57
4° Pour impression du présent compte, 55 " "
Balance, F. 8821 52

TABLEAU RÉSUMÉ

Des pertes éprouvées et des indemnités reçues par les incendiés du Pont.

Nombre des personn.	NOMS DES INCENDIÉS.	Classification	Pertes totales.		Indemnités payées en argent.		Secours en nature, valeur.		Indemnités payées par les caisses d'assurance.		Total des indemnités reçues.		OBSERVATIONS.
			F.	R.	F.	R.	F.	R.	F.	R.	F.	R.	
9	Moyse Mouquier et fils,	I ^{re}	2319	50	4151	26	506	29	640	"	2297	55	Trois propriétaires non portés sur ce tableau ont éprouvé des dommages à leurs bâtimens; ils ont été indemnisés de la caisse d'assurance mutuelle vaudoise. Le sieur Sam.-Guil. Rochat, avait assuré sa maison à une compagnie étrangère, qui l'a indemnié.
4	David-Moyse Rochat,		419	10	45	54	61	65	"	107	19		
	David Rochat,		4	50	"	"	4	05	"	4	05		
4	Jeannette Rochat, Moyse Reymond,		73	90	"	"	68	51	"	68	51		
40	Henri Rochat, marchand, Georges Rochat, boulanger,	II ^{me}	4256	50	600	40	444	"	2591	70	5653	70	Les sieurs Moyse et Henri Rochat, frères, avaient aussi assuré à l'étranger, mais seulement pour une partie de leur mobilier; ce qu'ils en ont reçu leur a été porté en compte.
1	Lisette Rochat, tailleurse,		21	"	17	40	"	"	"	17	40		
1	Jean-David Rochat, François Ballissat,	III ^{me}	942	20	265	15	77	65	460	"	800	80	Les incendiés qui ont reconstruit leurs maisons ont reçu de la commune de l'Abbaye 152 planches de bois, évaluées 1463 fr. Les particuliers dont le nombre des personnes n'est pas indiqué sur ce tableau et qui n'ont rien reçu en denrées et linge, sont ceux dont les maisons et mobilier n'ont pas été incendiés, mais qui ont éprouvé des pertes pour des objets en dépôt et consommés par l'incendie.
6	Louis de Jaques Rochat, Ab.-L. Rochat, marchand, Henri feu Daniel Rochat,		406	25	52	50	37	70	"	90	20		
4	Joseph Rochat, Edouard Rochat, J. Michot, régent,	IV ^{me}	55	60	1	50	25	50	"	26	60	L'on a calculé, pour la I ^{re} classe, sur une perte d'environ le 10 p ^{er} cent; pour la II ^e , environ le 15 p ^{er} cent; pour la III ^e , environ le 25 p ^{er} cent, et pour la IV ^e , environ le 35 p ^{er} cent.	
7	Moyse Rochat, maréchal, Marc Rochat,		2079	90	580	23	525	65	660	"	1565		90
4	Samuel-Louis Rochat, David et Louis Rochat, frèr.	IV ^{me}	18	"	45	50	"	"	"	45	50		
2	S.-T. Rochat et sa femme,		16	"	12	"	"	"	"	12	"		
4	Simon Rochat, Héritiers d'Emilie Rochat, Samuel-Guillaume Rochat, La commune de l'Abbaye,	IV ^{me}	4019	90	586	66	85	49	500	"	770	15	
7	Moyse Rochat, maréchal, Marc Rochat,		428	50	96	40	"	"	"	96	40		
4	Samuel-Louis Rochat, David et Louis Rochat, frèr.	IV ^{me}	24	"	18	"	"	"	"	18	"		
2	S.-T. Rochat et sa femme,		5081	"	"	"	467	70	1848	50	2516	"	
4	Simon Rochat, Héritiers d'Emilie Rochat, Samuel-Guillaume Rochat, La commune de l'Abbaye,	IV ^{me}	189	20	144	90	"	"	"	144	90		
2	S.-T. Rochat et sa femme,		267	40	200	40	"	"	"	200	40		
4	Simon Rochat, Héritiers d'Emilie Rochat, Samuel-Guillaume Rochat, La commune de l'Abbaye,	IV ^{me}	17	10	12	80	"	"	"	12	80		
2	S.-T. Rochat et sa femme,		814	10	571	50	451	80	"	825	10		
4	Simon Rochat, Héritiers d'Emilie Rochat, Samuel-Guillaume Rochat, La commune de l'Abbaye,	IV ^{me}	4468	10	1669	60	434	70	780	"	2904	50	
4	Simon Rochat, Héritiers d'Emilie Rochat, Samuel-Guillaume Rochat, La commune de l'Abbaye,		1295	80	79	50	"	"	750	"	829	50	
			2965	"	"	"	"	2965	"	2965	"		
			400	"	"	"	"	280	"	280	"		
47			F. 24852	55	5700	46	2726	29	11275	"	49701	75	

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD ,

Ayant pris connaissance du compte qui précède , qui lui a été présenté , a vu avec une véritable satisfaction l'élan généreux de la bienveillance publique en faveur des incendiés du Pont , ainsi que les soins et le zèle du Comité , qui a su satisfaire aux intentions des donateurs , et répartir avec équité , entre les victimes de l'incendie , les dons remis entre ses mains.

Le Conseil d'Etat s'est fait un plaisir d'autoriser l'inscription qui précède au pied du compte.

Donné , à Lausanne , le 18 Novembre 1837.

Le Président du Conseil d'Etat ,

A. JAQUET.

Le Chancelier ,

GAY.

(L. S.)

Archives du Pont y2
 concerne l'incendie
 du 5 octobre 1854

COMPTE-RENDU

DONS REÇUS POUR LES INCENDIÉS DU PONT,

PAR LE COMITÉ DE CETTE LOCALITÉ.

Le Comité pour les incendiés du Pont, en publiant le compte-rendu de ses opérations et la répartition des dons qui lui sont parvenus, saisit cette occasion pour exprimer sa vive reconnaissance à toutes les personnes charitables qui ont contribué au soulagement des victimes de l'incendie. L'appel que nous avons adressé à nos concitoyens en faveur de tant d'affligés a été entendu, et de toutes parts des dons nous ont été envoyés. Les besoins, il est vrai, étaient grands et pressants. Vingt et une familles venaient de perdre, au commencement de l'hiver, leur mobilier et leurs provisions; neuf d'entre elles n'étaient pas assurées, et la plupart des autres l'étaient faiblement. Mais le Dieu qui avait frappé dans sa sévérité, a daigné ouvrir les cœurs à la compassion. Aussi avons-nous vu arriver des secours bien plus nombreux que nous l'osions espérer, dans un moment où tant d'appels venaient solliciter de divers côtés la charité publique. Pénétrés de reconnaissance, nous rendons de vives actions de grâce à l'Auteur de tous les biens, lui demandant de répandre sa bénédiction et ses grâces les plus excellentes sur tous les généreux donateurs.

Le Comité.

Le Comité a reçus les dons suivants :

	Fr. C.
De l'hoirie de M. Massy, à l'Orient de l'Orbe,	150
De M. Michaud, instituteur, à l'Orient de l'Orbe,	20
De M. S. Reymond, au Solliat,	20
De Mme Capt, au Solliat,	20
De M. Aubert, notaire, au Sentier,	20
De la commune de Premier,	40
De Mme Golay du Juge, au Sentier, et de Mme Capt, sa sœur, un paquet de hardes.	
De Mme Golay du Receveur, un paquet de hardes.	
Anonyme de l'Abbaye, un paquet de hardes et un sac de pommes de terre.	
De Mme Berney-Pidou, de la toile et un bonnet.	
Du hameau de Vers-chez-le-Maitre, par M. le major Golay, un tonneau et un sac remplis de hardes et de comestibles, plus un paquet et un sac de hardes.	
Par la Municipalité de Premier, quatre sacs de pommes de terre, six quarterons de froment, deux quarterons d'orge, quatre miches de pain et un paquet contenant divers habillements.	
Des Charbonnières, par M. S. Rochat,	
A reporter, Fr. 270	

	Report, Fr. 270
vingt sacs de pommes de terre et un sac de pain.	
De Cossonay, par M. le syndic Perey, un paquet de hardes,	
De M. le juge Rochat, des Charbonnières, un paquet de linge.	
De M. Jules Rochat, à l'Epine, un paquet de hardes.	
De M. L. Guignard, à l'Abbaye, un sac de pommes de terre.	
Anonyme de Ballaigues,	5
Un étranger passant au Pont,	2
De M. Nicollier, fils, à Vevey,	10
De M. Henri de Jean-Henri Reymond, aux Bioux,	7
De M. Henri Rochat, cafetier, à Lausanne,	10
De M. Antoine Rochat, au Sentier,	46 58
De M. Duvoisin, pasteur à Cuarnens,	5
De M. C. Epplatenier, au Crêt-Taconnet, près Neuchâtel,	5
De Bâties, avec un paquet de hardes,	44
De M. Dufournet, professeur,	10
De MM. les régents des écoles enfantines de Bursins et Gilly,	1 70
De Morges, par M. Vionnet, pasteur, onze paquets de hardes.	
De Morges, par M. Jaques, pasteur, quatre paquets de hardes.	
De la Société des laitiers de Crissier,	12
De Mme Eynard de Beaulieu, avec un paquet de hardes,	60
De Mme Fanny Rochat, des Bioux, un paquet de hardes.	
De Mme Bettex, à l'Abbaye, un paquet de hardes.	
Par M. Dupont, de Morges, un paquet de hardes.	
Du Lieu, par M. Monastier, pasteur, un paquet de hardes.	
De Villeneuve, par M. Schleicher, pasteur, un paquet de hardes.	
De Mlle Henriette Dessiez, à Begnins,	10
De M. F. Dupont-Christinat, à Morges,	10
De M. Porta, ministre, à Chevroux,	5
Par M. Jaques, pasteur, à Morges,	8
De M. et Mme Grand-d'Hauteville,	40
De M. et Mme Des-Loës, à Aigle,	15
De M. F. Reymond, aux Bioux,	20
Par M. Jaques, pasteur, à Morges,	5
De M. Bertholet, pasteur, à Bionay,	5
De MM. Rochat de St-Michel, à l'Abbaye,	5
De M. et Mme Aguet, à Cossonay,	40
De Morges, par M. Vionnet, de la part de M. Guex-Giral,	20
De M. Gaudin, aubergiste,	5
Du Brassus, un drap rempli de hardes.	
Du bureau de la Gazette de Lausanne, en trois envois,	592 50
Du dit, sept paquets de hardes.	
De Vevey, par M. Richard, syndic, un paquet de hardes.	
De M. Moise Rochat, du Haut-des-Près,	40
De M. Reymond, municipal, aux Bioux,	40
Du Sentier, par M. Deytard, pasteur,	478 70
A reporter, Fr. 1735 28	

	Report, Fr. 1735 28
plus trois sacs de hardes, deux chemises et un chapeau.	
De Mme Lacombe, à Lausanne, un paquet de hardes, chaises et ustensiles.	
De M. Dentan-Sahon, à Genève, un paquet de hardes.	
D'Orbe, par M. Bessire, pasteur, un paquet de hardes.	
De Mouthe, par M. le maire,	60
De la commune de Gimel,	20
Du Brassus, par M. Deytard, deux sacs de hardes.	
De la commune du Lieu et de ses paroissiens, par M. Edouard Rochat, municipal, avec un paquet de hardes,	300
De M. F. Rochat, à Cottens,	5
De Mlle Fanny Rochat, à Lausanne, un sac de hardes.	
De M. Feller, à Lausanne, un paquet de hardes.	
De M. Samuel Rochat, à Lausanne, un paquet de hardes.	
Du Brassus, un paquet de hardes et un chapeau.	
De Vuillerens, par M. André, pasteur, plus un paquet de hardes.	38 80
De Ballaigues, par M. S. Leresche, secr. plus une chemise.	20
De 74 personnes d'Aubonne et des environs, par M. Peter,	180
De Beaulmes et Vuitteboeuf, par M. Guex, pasteur,	170
plus un sac de hardes et un de pommes de terre.	
Du Brassus, par M. Piguët, pasteur, des ustensiles en bois.	
De Juriens, un sac de grain, et un de pommes de terre et de hardes.	
De Ballaigues, par M. F. Conod, un paquet de hardes.	
De Ditz, dons collectés par Mlle Nancy Gaudin, trois sacs contenant du grain, pommes de terre, etc., et un paquet de hardes. (Ce dernier paquet a été perdu par le voiturier.)	
De M. P. F. Berney, aux Bioux, un paquet de hardes.	
Anonyme de Lausanne, un paquet de hardes.	
D'Orbe, par M. Bessire, un paquet de hardes, et en argent,	5
De Mme Fontannaz, des ustensiles de ménage.	
De M. Bonnard, négociant, à Lausanne,	40
De Mme Jenny Meylan, à Aigle,	5
Par M. Vionnet, de la part de M. Schopfer,	20
De M. D. L. Rochat, aux Bioux,	1
Par M. Vionnet, de la part de M. Dizerens,	2
De M. Benoit, pasteur à Moudon,	5
Par M. Jaques, pasteur à Morges,	49
Par M. Bessire, pasteur, le produit d'une collecte faite à Orbe,	173
A reporter, Fr. 2766 78	

	Report, Fr. 2766 78
Par M. Vionnet, de la part de Mme Centivres,	5
Du dit de la part de Mme Mercier,	4
De Mme Chenaud, à Bursins, et d'un anonyme,	7
De Mme Pauline d'Oleyres-Bonjour,	6
Par M. Jaques, pasteur, de M. Souter-Mercier,	5
Du dit, de Mlle Félicie Golaz,	4
De M. Dugon-Bovet, à Villars sous Champvent,	5
De M. Curchod, pasteur à Lausanne,	10
De la Société vaudoise de Secours mutuels au Locle,	65 50
De M. Antoine Reymond, à St.-Sulpice (Nouchâtel),	4
De Louis-Benjamin Rochat, aux Bioux,	40
De la Municipalité de Juriens,	50
et d'une collecte faite à domicile,	45 50
De Mlle Lisette Rochat, au Mont-du-Lac,	5
De M. Detrey, à Vullierens,	4
De Mme Ruchonnet, à Vullierens,	4
De M. Reymond de F.	5
De M. Jomini, pasteur au Brassus,	5
et par le même d'un anonyme,	40
De M. Louis Grobet du Rossay, à Vallorbes,	5
	A reporter, Fr. 2935 48

	Report, Fr. 2935 48
Par M. Ellès, le produit d'une tombola faite à Vevey,	225
Du bureau du <i>Novelliste Vaudois</i> ,	5
De M. Mignot, régent émérite, à Rolle,	1 50
De Cossonay, un paquet de hardes et des livres.	45
De Pampigny,	15
Plus un paquet de hardes et des pommes de terre.	5
De M. Béchet, pasteur à Rossinières,	5
De MM. les étudiants, en deux envois,	419 42
Du cercle de l'Espérance du Lieu, par M. Rochat, juge de Paix,	20
De M. Melley, commandant de la gendarmerie,	10
De la commune et des particuliers de Bullet, par M. Louis Bonnet, syndic,	55
Du journal <i>Le Pays</i> ,	74
De M. Louis Rochat, aubergiste à Arnex,	5
De M. Louis Conod, peintre à Ballaigues,	5
De la commune de Villedieu en France, par M. Réand,	100
De M. et Mme Délessert, à Paris, par M. Rayroux,	70
	Total des dons reçus en espèces: Fr. 3959 40

La taxe des denrées et des hardes faite par le Comité s'est élevée à 4956 72
 Cette somme ajoutée aux dons reçus en espèces, 5959 40
 Donne un total de **Fr. 8895 82**

Le Comité a réparti cette somme entre dix-neuf familles victimes de l'incendie; deux n'ont pas eu part à la répartition en considération de leur position aisée.

Le partage a été fait en prenant en considération le nombre des personnes de chaque famille, la position financière de chacune d'elles et les pertes approximatives causées par l'incendie.

Des dons collectés par Mlle Louise Rochat ont été distribués par elle en particulier aux victimes de l'incendie.

RÉPARTITION.

	Nombre des personnes de chaque famille.	Valeur reçue en espèces		Valeur reçue en hardes et en denrées.		TOTAL.	
		FRANCS.	CENT.	FRANCS.	CENT.	FRANCS.	CENT.
Louis feu Frédéric Rochat a reçu	8	284	»	255	65	547	65
Louis Rochat, charpentier	4	255	»	114	43	369	45
Adolphe feu Moïse Rochat, charpentier	9	260	»	202	11	462	11
Julie Guignard née Rochat	1	45	»	19	»	62	»
Moïse Rochat, pêcheur	4	482	»	149	56	631	56
Louis Rochat, arpenteur	4	142	»	78	51	220	51
Susette Rochat née Glardon	1	61	»	20	70	81	70
Moïse Rochat, tisserand	1	45	»	19	42	62	42
Jean-Félix Rochat	2	114	»	40	68	154	68
Antoine Golaz	4	435	»	120	86	555	86
Jules Roy	5	159	»	58	96	217	96
Louise Meylan	1	95	»	50	70	125	70
Henri et Jules Guignard	2	131	»	95	50	226	50
Jules Michot	4	507	»	158	81	665	81
Elisa Rochat née Berney	2	294	»	64	25	358	25
Joseph Rochat, revendeur	5	505	»	177	50	682	50
Marianne Rochat, veuve	1	110	»	22	82	132	82
Louis Rochat, ancien aubergiste	6	635	»	244	40	879	40
Ami Rochat, fromager	4	257	»	137	06	394	06
Dépenses diverses, telles que voiturage, ports, livres achetés et distribués aux enfants, dépenses faites avec des donateurs, etc.	»	97	10	»	»	97	10
Impression des comptes	»	60	»	»	»	60	»
		3959	40	1936	72	5895	82

Les présents comptes ont été lus et approuvés par le Comité, dans sa séance du 25 septembre 1855.

L'Abbaye, le 25 septembre 1855.

Le Président,

Ls. BETTEN, pasteur.

Le Secrétaire,

Louis LERESCHE.

LAUSANNE — IMPRIMERIE L. VINCENT.

Copie

Il paraît étrange que, dans une région hérissée de bois, la pierre ait, aussi haut qu'il est permis de remonter, servi à la construction des habitations. Cette singularité propre à toute la chaîne du Jura, semble témoigner de la force de la tradition. Nos populations, venues sur le tard du bas pays coloniser les combes jurassiennes, demeurèrent fidèles à la pierre utilisée par leurs ancêtres¹.

Que reste-t-il à cette heure, en fait de maisons d'origine ancienne gardant en quelque mesure leur cachet vétuste et nous révélant les secrets du mode de construction d'autrefois ? Un bien petit nombre. Le feu s'acharna à annihiler les témoins d'un lointain passé. L'habitant contribua de son côté dans une large mesure à cette disparition néfaste à notre point de vue. Il s'ingénia à réparer, à transformer, rehausser, embellir sa demeure au point de lui enlever tout cachet original.

La palme d'ancienneté revient sans conteste à la douzaine de fermes nichées dans les ex-édifices conventuels de l'Abbaye. Pour les aménager, il fallut éventrer sans pitié voûtes, vastes salles et cuisines. Chaque pièce est une énigme. On parvient toutefois à reconstituer les traits essentiels du plan conçu par des architectes du nord de la France au début du XI^e siècle.

Entrer dans le détail entraînerait trop loin. Contentons-nous de signaler aux amateurs de pittoresque les vastes hottes de cheminées en pierre demeurées debout; les murs en gros cailloux (chillons) noyés dans un mortier d'une résistance extraordinaire, pétri à l'urine selon la tradition².

Deux douzaines de maisons basses d'ordinaires accolées, réparties dans tout le district, constituent les plus anciens échantillons de l'authentique style du pays. Ces bâtisses en éteignoir, aux immenses

1. Les robustes soubassements de la seconde cellule monastique du Lieu parlent en faveur d'une construction en pierre.

Les amas de blocs visibles au Lieu sur l'emplacement de la maison Bassin doivent provenir de solides murailles.

Au Chenit, les assises de la ferme des Vieux Chesaulx, apparue avant 1490, impliquent également l'emploi du solide calcaire du Jura.

2. NdR. Ces fermes ont été détruites à leur tour par le feu en 1966 (voir FAL du 26 février 1966). Elles n'ont pas été reconstruites.

toits peu inclinés, souvent défigurés hélas, datent des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. 178

Le XVIII^{ème} siècle vit s'élever les premières maisons à étage. Certaines d'entr'elles exhibent encore le millésime de leur construction au linteau de la porte d'entrée, à celui de la grange, ou sur la plaque de contre-feu.

Cet étage renfermait une chambre dite "sâla", au soleil levant. Les jeunes éléments de la famille l'occupaient d'ordinaire.

Les propriétaires de maisons basses, plutôt que de relever leur bâtiment, trouvèrent le moyen d'y loger un étage en rognant l'un ou l'autre des pans du toit. Une nouvelle façade fut construite en arrière de celle que l'on venait de démolir. Le raccourcissement s'opéra tantôt pour le pan de devant, tantôt pour celui de derrière, rarement des deux côtés. De là ces singulières toitures aux pans d'inégales longueurs.

Un procédé plus récent consista dans le surélévement effectif du bâtiment. On procédait comme suit. Les chappuis plantaient une robuste colonne à chacun des angles de la maison basse. Les maçons surhaussaient les murailles à la hauteur voulue. Une nouvelle ramure et toiture se construisaient au-dessus de l'ancienne. Alors seulement on procédait à l'enlèvement du toit vermoulu. Ainsi les occupants du rez-de-chaussée demeuraient à l'abri pendant toute l'opération.

À l'une ou l'autre des façades latérales, les "chapes", pour nous servir du terme du cru, vient parfois se souder une annexe de la largeur d'un pan ou plus étroite encore. Ces rajouts, les "ralliettons", datent seulement du siècle dernier.

Les murs des façades latérales atteignaient rarement la poutre faitière. On se contentait de fermer en planches le vide triangulaire compris entre la faite de la muraille et les pans du toit. La chape de bise recevait de coutume une protection en planches, celle de vent en bardeaux.

Du temps des Bernois l'impôt sur les maisons se payait à raison de tant par toise de façade. Il y avait donc avantage à ce que deux familles fussent logées l'une sous le pan de devant, l'autre sous celui de derrière du même bâtiment. Ces maisons bi-partites répondaient au nom de "cabornes". L'une d'entr'elles tient encore bon¹.

1. Il s'agit probablement de la maison Capt au Brassus, celle où Mme Odette Capt tient son atelier de tissage.

Fait unique en son genre à la Vallée, quatre familles du Pont s'associèrent pour construire un vaste bâtiment. On l'appelle comme de juste le Grand Toit¹. 179

Certaines fermes, d'abord propriétés d'un seul, se partagèrent par la "frête". On eut ainsi des cabornes tardives à côté de rares cabornes d'origine.

1.

Le Grand Toit

Il existe au Pont (vallée de Joux) une curieuse maison dite «le Grand Toit», maison de jadis, au toit immense, descendant tout bas jusqu'à portée de la main et qui abrite actuellement quatre branches différentes de la belle et innombrable famille des Rochat.

Sous «le Grand Toit» sont nés et ont été élevés sept instituteurs et institutrices portant le nom de Rochat et dont six enseignent encore dans le canton de Vaud, à savoir : MM. Louis Rochat (Lausanne), Emile Rochat (Vallorbe, brevet de 1907), M^{me} Eugène Maire-Rochat (Vufflens-le-Château, brevet de 1901), M. Louis A. Rochat (Yvorne, 1906), M^{me} Marie Rochat (Saint-Sulpice, 1917) et M. Jules-David Rochat (1921). Le septième, un vétéran, Marc Rochat, est décédé au début de l'an passé.

«Le Grand Toit» comprend en réalité quatre maisons, séparées jusqu'à mi-hauteur seulement par des cloisons de planches. C'est une des plus vieilles maisons du Pont et probablement de toute la vallée de Joux. Elle doit avoir été bâtie au XVI^e siècle, ainsi que semble le prouver une plaque de cheminée assez curieuse, mise au jour par des réparations faites au rez-de-chaussée; cette plaque, en fonte, très épaisse, d'environ un mètre carré de surface, est datée de 1591, elle est à demi rongée par la rouille et ne porte pas d'ornements. A sa partie supérieure se voit encore un écusson en relief dans lequel sont les deux initiales P. B. (peut-être celles du fondeur) surmontées d'une tête de taureau, armoiries de la commune de l'Abbaye. A l'angle supérieur gauche se trouve, fait curieux, une grande croix, en relief aussi; il semble étrange de trouver une croix avec une date postérieure à l'introduction de la Réforme dans le Pays de Vaud. Cette croix est manifestement un souvenir catholique provenant des moines fondeurs établis à l'Abbaye; peut-être les successeurs de l'œuvre des moines ont-ils conservé les moules trouvés, sans souci des ordonnances bernoises proscrivant tout ce qui rappelait le catholicisme.

«Le Grand Toit» offre d'autres curiosités encore: ainsi une cheminée monumentale portant à sa partie supérieure une sorte de couvert à deux pans que l'on ferme de la cuisine, au moyen d'une longue corde. Cette cheminée servirait et sert de fumeur pour la charcuterie.

A. T.

(«Feuille d'Acis
de Lausanne»,
6 mars 1923)

La coutume de juxtaposer les constructions existait chez nous au XV^{ème} siècle déjà; mais longtemps avant sans doute. Le livre des reconnaissances de 1489 se charge d'en apporter la preuve. La villa de Loco d'alors n'avait pas volé son appellation de ville. On y vogait sept lignées de maisons contiguës, respectivement composées de quatre, trois, sept, quatre, deux, cinq et deux habitations ou ruraux. Un cheseau, soit l'emplacement d'une ferme disparue, se glissait toutefois au beau milieu de l'une de ces rangées.

Les colons partis du Lieu pour mettre en valeur le reste du territoire communal procédèrent comme leurs majeurs. Les pages précédentes ont signalé les conditions dans lesquelles apparurent sur une infinité de points ces enfilades plus ou moins allongées de maisons basses, dites "voisinages".

Ces pâtés de maisons s'édifièrent à la longue au fur et à mesure des nécessités familiales. Découvrir la cellule primitive dans ce complexe n'est pas facile. Elle peut en occuper le centre ou les ailes. Les inscriptions au linteau de la grange, les dates en relief des plaques de contre-feu, nombre d'autres indices sur lesquels on ne saurait insister ici, renseignent sur l'ordre respectif de l'apparition des tranches constituantes de la rangée. Des remaniements successifs, des changements de destination de locaux (rural converti en habitation ou vice-versa), viennent souvent compliquer les tentatives de reconstitution.

Celui qui parcourt la Vallée sans se presser, pedibus cum jambis, ou à la Tartarin, s'apercevra que la presque totalité des bâtiments anciens est orientés du N.E. au S.O. dans la direction générale du vallon. Rares sont les maisons dites mal tournées, c'est-à-dire à pignon sur rue. Le village du Pont, vu son emplacement à la tête du lac, fait naturellement bande à part.

L'orientation usuelle serait-elle l'effet du pur hasard ? On a de bonnes raisons d'avancer que l'expérience joua dans ce choix un rôle déterminant. Ceux qui, à notre époque, ont eu la fâcheuse inspiration de faire fi de la tradition, se sont aperçu que la neige tombée avec plus d'abondance sur le pan tourné vers le midi endommageait la toiture et menaçait de dévier le berceau.

Maints touristes en auront fait la remarque, le rural occupe parfois, au rebours du bon sens, le midi, l'habitation le nord du bâtiment. La raison n'en est pas facile à élucider. Peut-être voulut-on délibérément dans quelques cas avantager le bétail, source principale du bien-être de la famille. D'ordinaire il s'agit d'un rural adossé après coup à l'habitation en suite de partage. Quelques maisons doubles, c'est-à-dire deux propriétés contiguës isolées, font voir des étables jumelles au milieu, les logements aux extrémités. La raison d'être de cette particularité

m'échappe dans la plupart des cas.

181

Juger d'emblée de l'âge d'un bâtiment d'après sa façade principale peut causer de sérieux mécomptes.

Contemplez cette façade harmonieuse aux fenêtres équidistantes et d'un même module, oeuvre apparemment d'un architecte compétent. Quel trompe l'oeil ! Si la moitié sud de la ferme remonte à 1794, le rural, originellement en bois, se vit, trente ans après coup, pourvoir d'une muraille.

A deux pas de là une imposante lignée de maisons attire notre attention. Cette belle façade, percée de 32 fenêtres et de 3 portes, semble avoir été édiflée en une fois. Or il n'en est rien. A y regarder de près, les trois fenêtres nord du rez-de-chaussée apparaissent légèrement plus courtes que leurs soeurs. Cet angle rappelle seul la façade de la maison basse d'autrefois.

Jusqu'au milieu du siècle passé, il n'était guère d'habitation qui n'eût son rural attenant. Même les sieurs ministres ne pouvaient se dispenser d'une grange et d'une étable.

Le progrès industriel vint peu à peu modifier cet état de choses. D'habiles horlogers renonçant à se livrer conjointement à la culture, des négociants, des enrichis, s'édifièrent des maisons dépourvues de rural, dans les centres surtout. Puis apparurent successivement des fabriques aux innombrables fenêtres, des maisons locatives, des fermes à dômes inspirés de ceux d'Outre-Sarine.

Nos localités, c'est le train du monde, perdent ainsi à la longue leur caractère local. On veut à tout prix imiter la ville. La tuile et la tôle ne tarderont guère à faire disparaître le tavillon, l'"arcelle" de nos devanciers qui s'harmonisait pourtant si bien à la monotonie du paysage.

Des siècles durant les générations qui se succédèrent dans le Haut-Val-lon demeurèrent fidèles au plan de construction introduit par les premiers colons.

Dès l'aube du moyen-âge, à en juger par les fioles jadis découvertes dans un plantage du Vieux-Mothier, la Vallée fit connaissance avec le verre. Ces récipients provenaient, pensa-t-on, de l'infirmerie du monastère.

Il semble donc normal que l'établissement religieux du Lieu ait disposé de verrières.

On en peut avancer autant du couvent des Prémontrés. Les baies du chapitre, du prétoire et du greffe, dont l'encadrement subsiste, eurent dès 1126 des châssis vitrés.

Rien ne permet par contre d'avancer que les maisons bourgeoises de la Villa de Loco faisaient usage du verre. Les documents demeurent muets à cet égard.

Il convient de descendre jusque vers la fin du XVII^{ème} siècle pour constater que l'église de St. Théodule du Lieu était pourvue de fenêtres en "rondons" probablement enchassés dans du plomb.

Mais, de ce temps-là, des verriers exerçaient leurs talents sur divers points du territoire comier. Sans doute livraient-ils en masse ces "chèbes de rondons", appelées "Butzscherbe" dans la partie allemande de la république. On se croit donc fondé de supposer que les bourgeois utilisèrent les vitres de Praz Rodet dès 1559.

Aucune de ces fenêtres aux minuscules carreaux ronds ne subsiste, à ma connaissance du moins.

L'éclairage se perfectionna. La vitre plate de petit module fit apparition, au XVIII^{ème} siècle apparemment. Il existe encore maints spécimens de ces fenêtres à multiples carreaux (32 au maximum), pourvues d'un minuscule guichet. D'abord enchassées dans la rainure, puis maintenues en place par des quarts de rond, les vitres, faute de ciment ou de mastic, faisaient souvent entendre un cliquetis significatif.

La dimension des carreaux s'accrut. Les fenêtres à guillotine entrèrent en faveur. La partie inférieure du châssis pouvait glisser sur la tranche supérieure, permettant ainsi de mieux aérer les pièces. Une ou deux bûches soutenaient l'échafaud. Par malheur un coup de vent ou la tête d'une personne curieuse venait parfois troubler l'équilibre, et il arrivait ce que l'on devine! Bon nombre de fenêtres du type à guillotine aujourd'hui centenaires demeurent en usage, dans les hameaux surtout.

Puis la fenêtre à deux battants, à crémone et espagnolette, entra en scène. Elle ne tarda guère à se substituer aux croisées du type désuet.

Une lucarne au petit toit à deux pans éclairait parcimonieusement les galetas des fermes basses. Quelques-unes de ces lucarnes à pignon

sur rue, vieilles de trois siècles, tiennent encore le coup en dépit des aquillons qui balayent notre Vallée comme nulle autre. 183

Jusque vers 1780, maisons basses et à étage étaient pourvues de fenêtres géminées dites à "pilettes". Un mince trumeau de pierre séparait l'une de l'autre ces baies hautes et étroites. De solides barreaux de fer protégeaient les fenêtres du rez-de-chaussée tant on redoutait les rôdeurs et les fauves. A de rares exceptions près, ces barreaux disparurent une fois la sécurité assurée. Les creux où ils se trouvaient scellés se distinguent encore, même s'ils furent bouchés par du ciment.

Dans de rares cas, les fenêtres jumelles de l'étage sont de plus petit module que leurs correspondantes du rez-de-chaussée. Cette disposition à quelque chose de gracieux.

Quelques façades aux fenêtres géminées demeurent dans leur intégrité. La plus remarquable se rencontre au hameau de Chez Villard. Non moins de douze baies groupées deux à deux apparaissent. Une treizième domine la porte d'entrée longue mais étroite, ainsi qu'un perron élané. Cette construction remonte au milieu du XVIII^{ème} siècle.

Au temps de la révolution, la disposition des fenêtres changea. La mode des fenêtres équidistantes, sans doute venue par le canal des maçons du Jura français, s'implanta. Rarissimes désormais les nouvelles maisons aux baies vieux système.

Ce fut aussi vers ce temps-là qu'apparurent les châssis doubles dits fausses-fenêtres, dont la première mention dans un livre de raison remonte à 1780.

Au midi surtout les fenêtres de la façade latérale apparaissent surmontées d'un étrange dôme en saillie dit chapeau.

Le développement industriel contribua largement à la disparition progressive des fenêtres construites selon le vieux système. On ne regarda pas d'éventrer les façades pour y loger des croisées au goût du jour. Elles assuraient aux horlogers la clarté nécessaire à l'exécution d'ouvrages délicats.

Quant aux lignes de vulgaires fenêtres d'atelier se touchant ou presque, elles datent du siècle dernier.

De la route, vous pénétriez de plein-pied dans le névau, sorte de renforcement pratiqué face à la grange et à l'étable¹. Cet espace demeurait d'ordinaire ouvert toute l'année. Certaines fermes tenaient toutefois en réserve une paroi à glissoire, à mettre en place aux premiers frimas.

Le névau rendait de précieux services. Le paysan y sciait et fendait son bois à l'abri. Il y éconçait ses pieux sur le banc d'âne, tressait des paniers, procédait à une foule de menues besognes trop longues à détailler.

Les ménagères appréciaient le banc adossé à gauche, au mur de la chambre de ménage. Elles y venaient filer leur quenouille, corder leur laine, épilucher les légumes, peigner les fillettes.

Le soir venu ce banc rustique accueillait les amoureux. Des chanteurs des deux sexes y faisaient entendre leur répertoire. Parfois le concert se prolongeait tard dans la nuit. Mais c'était si joli que le propriétaire le plus grincheux, troublé dans son sommeil, n'avait garde d'intervenir.

Un plan incliné séparait le névau du plancher de la grange. Ce dernier, bâti, exhaussé, chargé et tendu en ressort pour le battage, méritait bien son nom de pont de grange.

Au linteau de la porte de grange, aux battants rabattus pour la nuit et durant l'hiver, de curieuses inscriptions plus ou moins versifiées, se lisaient parfois.

Des bras de soutènement disposés obliquement reliaient le fronteau, la paroi qui domine la porte de grange, aux chevrons du toit (XVII^{ème} siècle); ces bras faisaient exceptionnellement voir des enjolivures aux couleurs bernoises en rappelant des points d'exclamation.

A droite du névau, un escalier de bois tendait au soleret, sorte de bûcher en prolongement du fenil.

Une porte pratiquée au fond du névau, à l'angle gauche, en arrière du banc des amoureux, conduisait dans le vestibule qui traverse le bâtiment de part en part.

1. Auguste Piguet traita le sujet du névau (nèvo) pour la revue "Folklore suisse", no 2, année 1944. On pourra s'y référer pour d'autres détails sur cette partie de la maison si caractéristique de notre contrée, outre les cantons de Neuchâtel et de de Berne, et de la Franche-Comté qui connaissent aussi cette particularité dans leur mode de construction.

Dans les fermes du XVIII^{ème} siècle, le banc du névau manque. La base d'un escalier tendant à l'étage en occupe l'emplacement. La balustrade ajourée témoignait d'un goût artistique trop rare dans nos vieilles maisons.

Le long corridor transversal débouche souvent dans un réduit situé à l'arrière de la grange, le névau derrière. Une écurie réservée à l'indispensable cheval en constituait parfois le prolongement nord.

Quatre portes en général s'ouvraient sur l'allée. D'abord celles des deux névaux à chaque extrémité; puis, à droite, celle qui mène au pont de grange; enfin une seule porte, à gauche, celle de la grande cuisine. S'il existe, dans d'anciens bâtiments, une cinquième porte menant directement à la chambre de ménage, vous pouvez parier qu'elle fut percée à une époque assez récente.

Une muraille de 60 cm d'épaisseur sépare le corridor des pièces d'habitation.

La porte franchie, nous pénétrons dans une vaste pièce toujours dans la pénombre, la cuisine. Elle n'a pas de fenêtres. La lumière lui vient d'en-haut, par la grande cheminée sous laquelle les ménagères peinaient à cuisiner sous cette clarté parcimonieuse tandis qu'un courant glacial s'abattait sur leurs épaules. Cette ouverture quadrangulaire mesure quelque 5 mètres de côté à la base, à la hauteur du plafond. Elle constitue deux pyramide tronquées superposées. Au faite du fût supérieur le vide se réduit à 1 m².

De lourds volets de bois, solidement ferrés, les manteaux, peuvent être manés d'en bas au moyen de deux chaînes. On les tient plus ou moins ouverts selon le temps qu'il fait.

La pyramide tronquée inférieure de la cheminée repose sur quatre colonnes d'une grande robustesse placées à deux mètres au-dessus du foyer. Ces sommiers reposent sur les murs séparant la cuisine du corridor et de la chambre de ménage. Les deux autres, reliés aux premiers par des mortaises à toute épreuve, manquent de soutien.

Ces cheminées béantes qui dominaient l'âtre, dites bourquignonne, ne furent plus construites au siècle dernier déjà. La pierre devint la règle. On procéda à la longue à la démolition de la plupart d'entr'elles. Celles qui subsistent sont fort appréciées pour le fumage des salaisons, à condition de n'y brûler que du bois.

Le foyer reposait sur un dallage plus ou moins spacieux qui revêtait parfois la cuisine entière. L'un des bords de ce foyer s'appuyait à l'épaisse muraille séparant la cuisine de la chambre de ménage. Les flammes venaient lécher, parfois jusqu'à la rougir, une plaque de fer à initiales et date encastrée dans le mur à l'arrière du foyer, le contre-feu.

La bouche du four s'ouvrait dans l'une des murailles, face au foyer généralement.

Un robuste escalier de bois tendant à la salle de l'étage s'accrochait à l'une des faces de la pièce, s'il ne se trouvait parfois au néveau devant.

La fenêtre de la cuisine et l'évier, rarissime à la Vallée, étaient l'apanage des propriétaires huppés.

Cette cuisine à courant d'air, si peu confortable qu'elle fût, satisfaisait aux modestes besoins de la famille. On y préparait les repas, on y mangeait, on y passait les longues soirées d'hiver à travailler ou à deviser devant les troncs embrasés. La chaleur dépassait-elle les bornes, des sortes de chénaux de bois servaient de protection aux genoux. Ces engins, oubliés depuis des générations, répondaient au nom curieux d'"haucalles".

De la ~~to~~ soit cuisine, on passait à la chambre de ménage par une porte pratiquée dans un mur de 60 cm d'épaisseur. Deux fenêtres géminées assuraient à la pièce plus profonde que large une clarté médiocre. On l'appelait le poyle.

Un seul moyen de chauffage à l'origine: la plaque ou contre-feu encastree dans le mur à l'arrière du foyer.

Devant la plaque se voyait un curieux renforcement aux trois flancs en biseau pour faciliter le rayonnement de la chaleur. Les vieux aimaient s'asseoir sur le rebord du plancher, les pieds dans la cavette. Ils y faisaient, disait-on, le "cafonnet" (la sieste).

Le cavet, variante de cavette, présentait quelque danger pour les bambins fôlatrant dans la chambre de ménage. L'un d'eux ne s'en vint-il pas buter contre la plaque incandescente? La peau de la joue resta collée au fer. Le pauvre porta sa longue vie durant les traces de sa mésaventure (1822).

Au-dessus de la cavette on avait coutume d'aménager des placards dans la muraille. Ils répondaient au nom de buffets de la plaque.

Les fourneaux firent leur entrée dans les cures d'abord, au cours de la seconde moitié du XVII^{ème} siècle. Il s'agissait d'abord de fourneaux en pierre, apparemment circulaires. Puis vinrent des fourneaux de molasse, de catelles, que les poëliers du dehors, dénommés "catalans", venaient poser eux-mêmes. Enfin on installa des fourneaux de fer dont les plus petits, à trois pieds, nous arrivèrent de France il y a un siècle et demi environ.

Quelques chauffe-panses nous sont signalés au XVIII^{ème} siècle dans les auberges. C'étaient des cheminées d'appartement. Les fourneaux de fer à trois pieds, puis à quatre pieds, les potagers, vinrent faciliter le travail de la ménagère.

En prolongement ouest de la cuisine, il y avait d'ordinaire une pièce parcimonieusement éclairée, la chambre derrière, "tsaubrelion" de dimensions réduites. 187

A l'étage, aménagée après coup, la salle se trouvait droit au-dessus de la chambre de ménage.

Le grenier renfermait l'inévitable arche à grains, généralement à trois archauds ou compartiments pour les diverses espèces de blé. Ces arches massives et mobiles se fabriquaient à domicile. La mienne date de 1729.

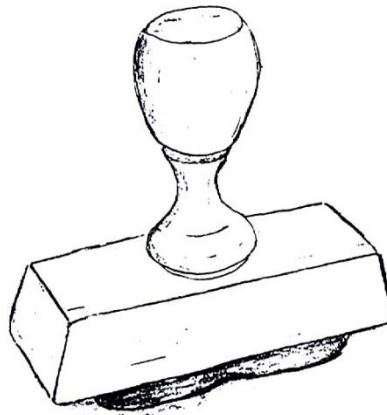
De rares greniers font voir des compartiments fixés à la paroi qui pouvaient s'ouvrir sur le devant grâce à la double rainure qui permet aux planches de glisser. Mués en dépotoir, les greniers d'aujourd'hui renferment parfois des colliers ou harnais, des instruments aratoires, des pots de confiture, bref, un vrai capharnaüm.

La disposition des locaux telle qu'on vient de l'exposer se rapporte aux fermes à façade tournée vers le levant. Certains bâtiments offraient des conditions opposées, la grange et l'étable s'ouvrant vers l'occident en suite de la conformation du sol, de transformations plus ou moins récentes ou d'un déplacement de la route. Ainsi une quantité de bâtiments sur la rive droite du lac de Joux et de l'Orbe, offre des conditions semblables; leur grange et étable ouvrent vers occident.

Les fermes établies à proximité d'un ruisseau durent plus ou moins tenir compte de la direction de celui-ci.

Au Pont, les ruraux qui jadis donnaient sur le lac, se voient de plus en plus relégués à l'arrière, côté montagne, pour des raisons d'esthétique.

A l'Abbaye, granges et étables provenues du déplacement du monastère, s'ouvrirent où faire se put, sans préoccupation d'orientation.



Cahier photographique



Parmi les plus vieilles maisons de la Vallée, il faut en retenir deux au moins du Haut-du-Sentier, les deux rescapées de l'incendie du 1^{er} avril 1926, soit la pension Guignard-Vidoudez et Chez Cousu. Au fond du rez, la Pension Vidoudez offre un sol d'une vieille canonique et un mur composé de pierres presque cyclopéennes !





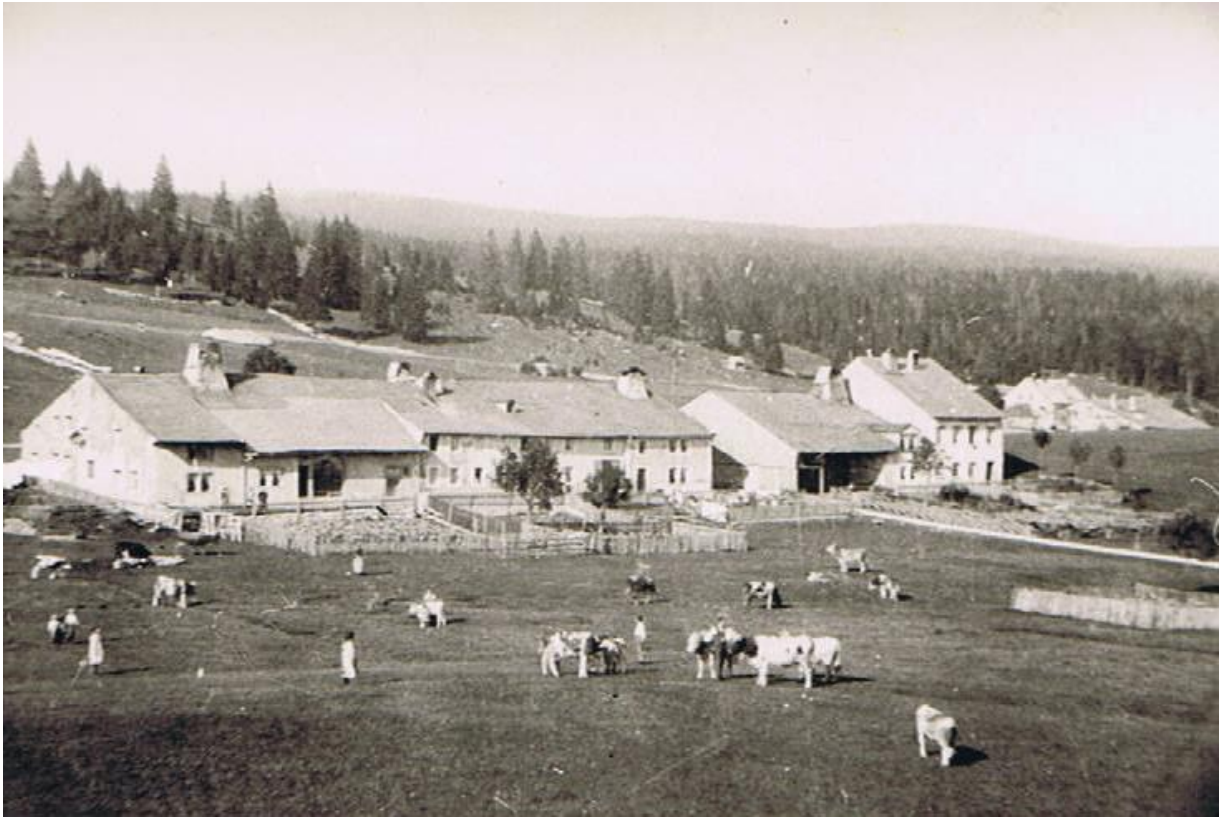
Cette maison du Bas-du-Sentier, détruite par le feu le 24 octobre 1921, est dite de 1624.



Photographie des Arts, Lausanne

3363 Brassus — Café des Grandes Roches

Les Grandes Roches, avant l'incendie du 10 septembre 1912, étaient une ferme typique de la Vallée, façade à vent-tavillonnée, grande cheminée et toit descendant assez bas. Les murs de pierre sèche sont encore en parfait état. Un bel arbre orne le devant de la maison.



Chez le Brigadier devait disparaître dans le sinistre du 24 août 1920, avec 5 bâtiments détruits. Différentes restructurations du hameau avaient déjà pu en modifier quelque peu l'aspect au cours des âges.





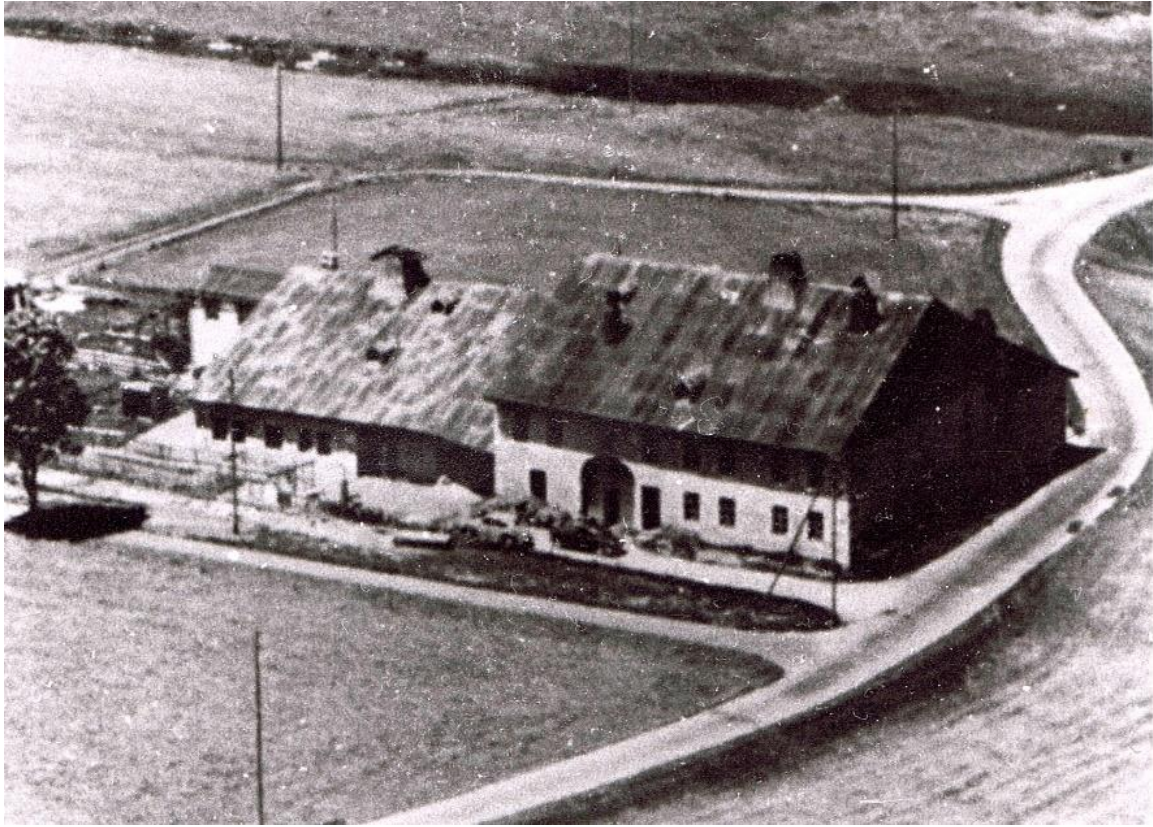
Le grand voisinage de la Combe du Moussillon que l'on voit en arrière-plan devait disparaître dans le sinistre du 26 septembre 1926.





Chez Cousu au Sentier, reste la plus ancienne maison du Sentier modifiée que modérément.





Les Orbettes, au Bas-du-Chenit, détruites par le feu le 23 décembre 1972





Maison à Combenoire.

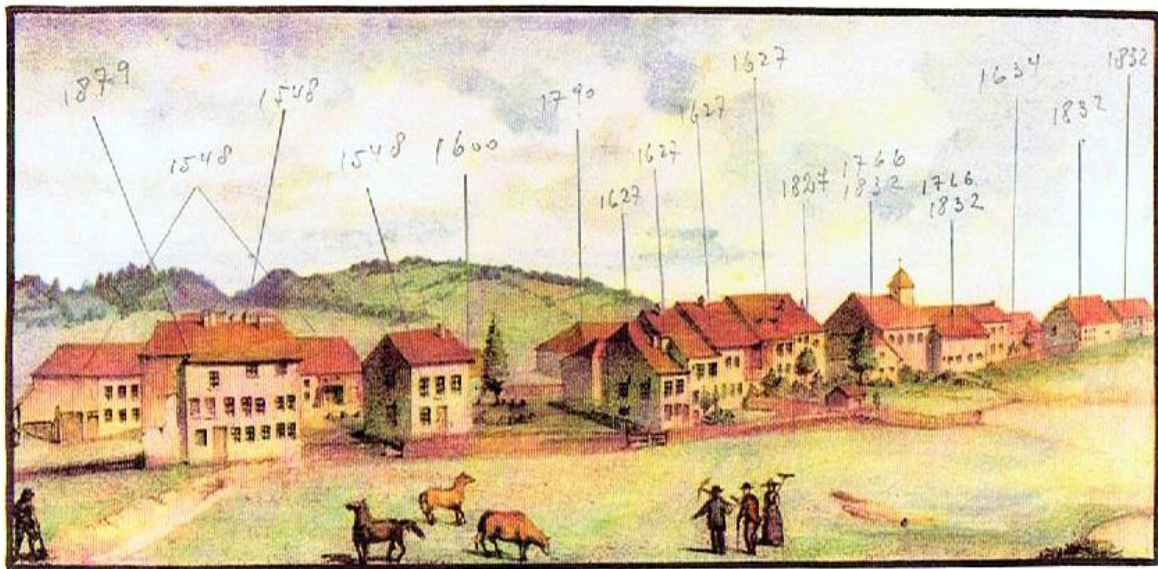
La Grand'Sagne, sur le territoire de la commune du Lieu, reste la ferme la plus typique de la Vallée sans être la plus ancienne.



A Combenoire, près le Lieu.



L'incendie du Lieu, le 18 juillet 1858, avec 34 maisons de détruites, reste le plus important de tous les temps à la Vallée. Il fut aussi l'un des plus conséquents de tout le canton.



LE SÉCHEY

Vue prise sur les bords du ruisseau

Le Séchey, dont le grand voisinage encore actuel, côté occidental, n'a pas subi l'incendie, et par quel miracle, garde des maisons très anciennes. Cette gravure de Devicque, de 1852, annotée par Raoul Meylan, alors doyen du village, montre des bâtisses d'un âge canonique, presque des débuts du village. On ne sait trop sur quoi s'appuie Raoul Meylan pour les dater de la sorte. Peut-être s'agit-il d'anciennes dates prises sur quelque pierre ou sur les poutres de la grange. Gardons le tout comme hypothèse plausible, sans plus. L'un dans l'autre néanmoins le village offre encore aujourd'hui de beaux vestiges !



1^{er} janvier 1883. Destruction partielle des bâtiments industriels suite à une inondation très importante.



Bonport, maison d'habitation et ferme détruits par l'incendie du 17 décembre 1898. La maison était jolie, avec son style quelque peu du nord vaudois.



Le haut du village des Charbonnières avant 1900.



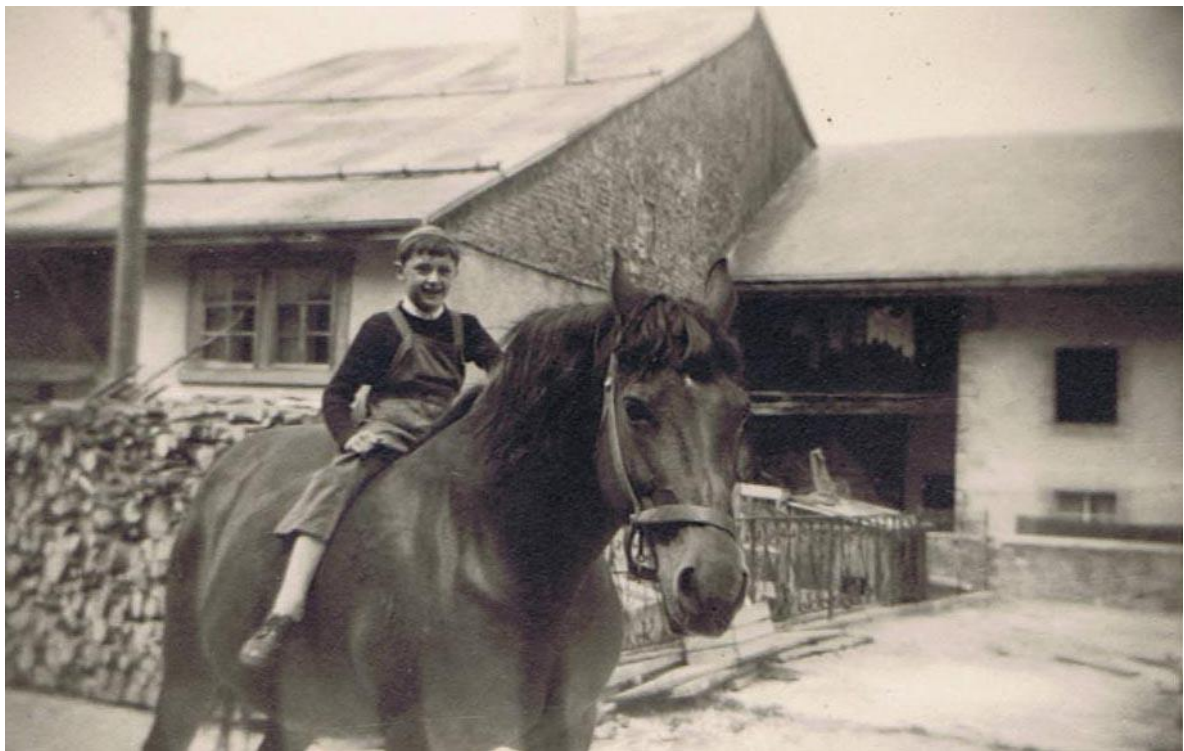
Le 11 septembre 1900 ce quartier est détruit par le feu. 11 ou 12 bâtiments sont détruits. Ce fut le plus grand sinistre jamais connu par le village, et le deuxième en importance de la commune voire de la Vallée.



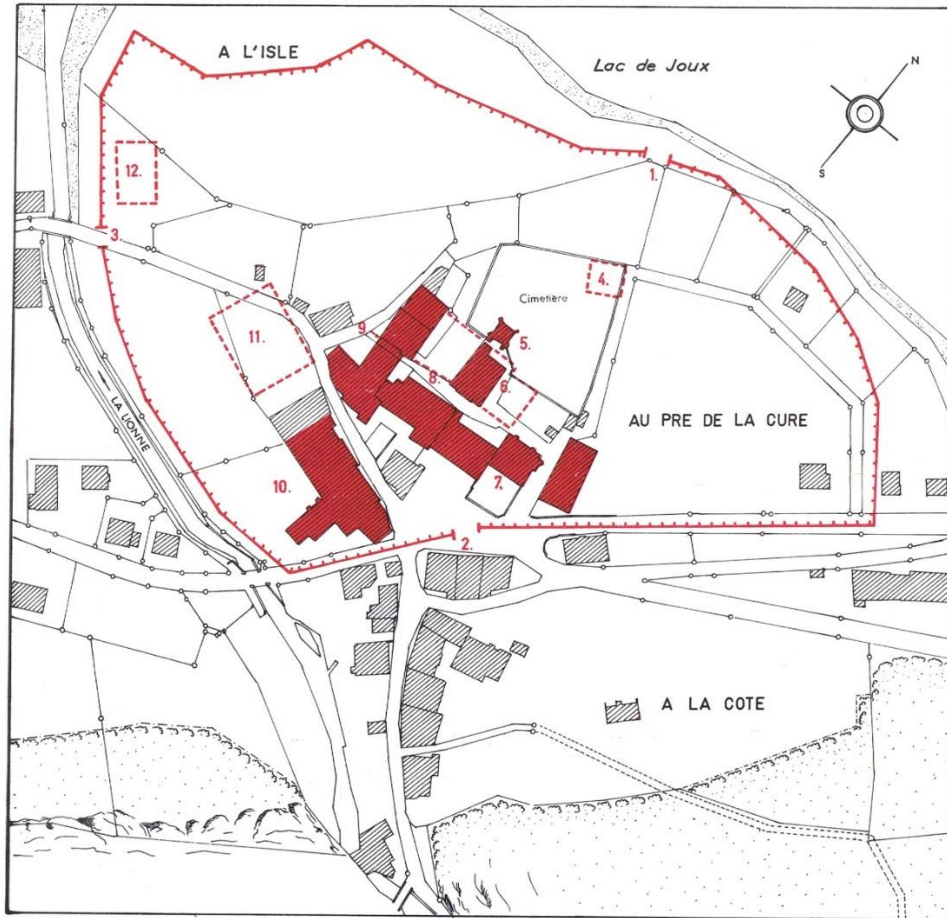
Le vieux village de l'Abbaye, établi sur le couvent après le départ des religieux, avec des modifications importantes en vue de constituer des maisons habitables, reste difficile à reconstituer « photographiquement », faute de documents en nombre. Le sinistre est du 25 février 1966. Photo aérienne prise par la FAL le lendemain ou surlendemain de l'incendie.



Daniel et Maguy Clerget fils d'Henri.



Vieux village de l'Abbaye, avec le retrait visible sur la photo aérienne.



Le village de l'Abbaye avant l'incendie de 1966.



L'arrière du village, début des années soixante.

